



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

2021

© Horizon Bocage



Sommaire

1	Les indicateurs techniques	3
1.1	Le territoire desservi	3
1.1.1	Présentation du périmètre	3
1.1.2	Vision globale de l'organisation du service et lien entre collecte et traitement	4
1.1.3	Description des limites territoriales de la compétence	6
1.1.4	Déchets pris en charge par le service	6
1.2	La prévention des déchets	8
1.2.1	Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	8
1.2.2	Analyse des évolutions de tonnages collectés entre 2010 et 2021	8
1.2.3	Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés	9
1.3	La collecte des déchets : organisation	17
1.3.1	Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	17
1.3.2	Organisation de la collecte en porte à porte	17
1.3.3	Fréquence de collecte	17
1.3.4	Focus sur les déchèteries	18
1.3.5	Evolution de l'organisation de la collecte	21
1.4	La collecte des déchets : bilan	22
1.5	Traitement des déchets : organisation	26
1.5.1	Localisation des unités de traitement existantes	26
1.5.2	Nature des traitements	30
1.6	Le traitement des déchets : bilan	33
1.6.1	Capacité et tonnages traités	33
1.6.2	Refus de tri	34
1.7	Impact environnemental et impact sanitaire	34
1.7.1	Indicateur kilométrique	34
1.7.2	Bilan gaz à effet de serre 2021 – compétence déchets	35
1.8	La concertation et la gouvernance	37
1.8.1	Supports d'information	37
1.8.2	Supports de sensibilisation au tri des emballages	38
1.8.3	Animations et sensibilisation	39
2	Les indicateurs économique et financiers	39
2.1	Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets	39
2.1.1	Les modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion de déchets	39
2.1.2	Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	40
2.2	Budget, coût du service et financement	43
2.2.1	Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	43
2.2.2	Le Coût aidé du service public	45
2.2.3	Le financement du service public	45
2.3	Structure des coûts	48

2.3.1	La nature des charges	48
2.3.2	La nature des produits	49
2.3.3	La répartition des charges, des produits et du financement	50
2.4	Coût des différents flux de déchets	51
2.4.1	La part relative des flux dans le coût du service public	51
2.4.2	Le coût des différents flux ramenés à la tonne	52
2.4.3	La répartition des charges par flux et par étape technique	53
	Liste des annexes	54
	Annexe n° 1 : jours et heures d'ouverture des déchèteries	55
	Annexe n°2 : Tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie et par flux	56

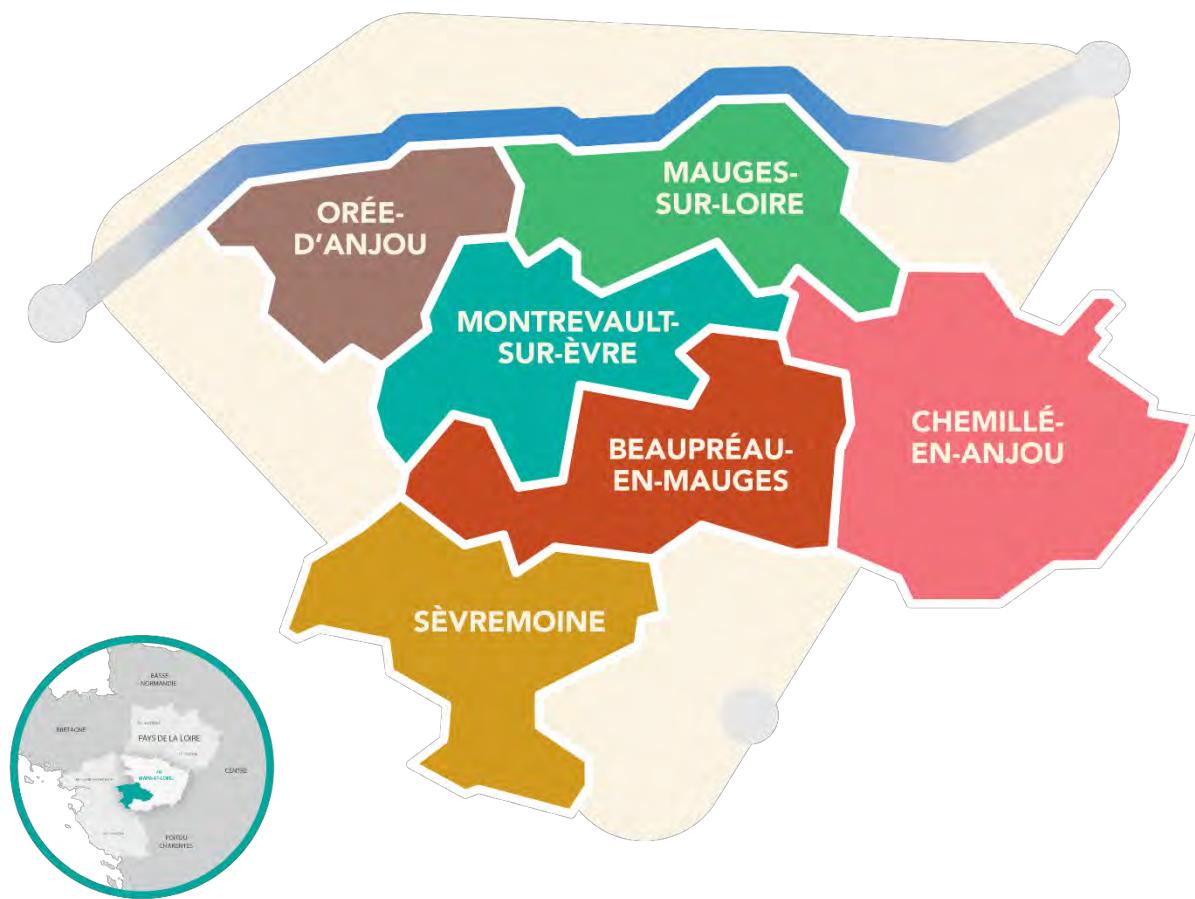
Préambule

Conformément au code général de collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'**obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés ».**

1 Les indicateurs techniques

1.1 Le territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre



La population 2021 (population légale 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021) de Mauges Communauté est composée de 119 881 habitants (référence population municipale – données INSEE).

Le service est réalisé pour 50 903 ménages et 2 545 producteurs de déchets assimilés (bâtiments publics, associations, entreprises, ...) – données issues du logiciel de gestion de la redevance incitative.

1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et lien entre collecte et traitement

Un schéma unique de collecte, validé en 2017, est en œuvre sur le territoire :

LA COLLECTE



Version du 17 juillet 2019

Le traitement des déchets est présenté sur la carte ci-dessous :

LE TRAITEMENT



1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence

Mauges Communauté exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Elle délègue au syndicat mixte Valor3e la compétence traitement des ordures ménagères et la compétence traitement des déchets recyclables issus de la collecte sélective (délibération C2016-10-19-15 du 19 octobre 2016).

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Valor3e prend à sa charge le transfert des flux ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables.

1.1.4 Déchets pris en charge par le service

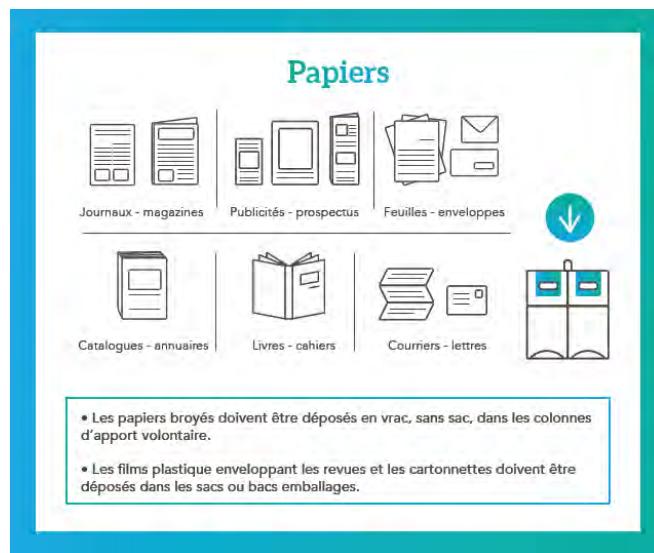
Mauges Communauté met en œuvre les équipements et les services pour les déchets issus de la collecte des déchets des ménages. Certains déchets assimilés sont aussi pris en charge. **Il s'agit de déchets produits par d'autres producteurs (entreprises, professionnels, administrations, associations, etc.) et qui peuvent être collectés et traités sans sujétions particulières.**

Le service gestion des déchets prend en charge les déchets suivants :

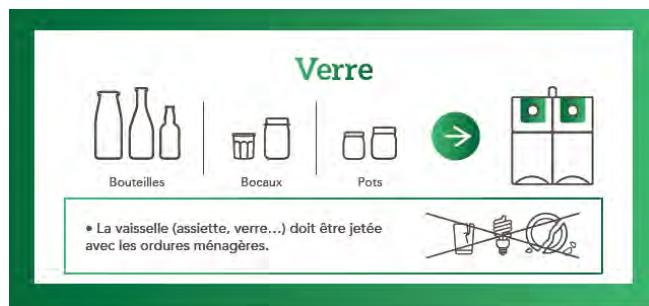
- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- Emballages ménagers :



- Papiers :



- Verre :



- Catégories de déchets acceptés en déchèteries :

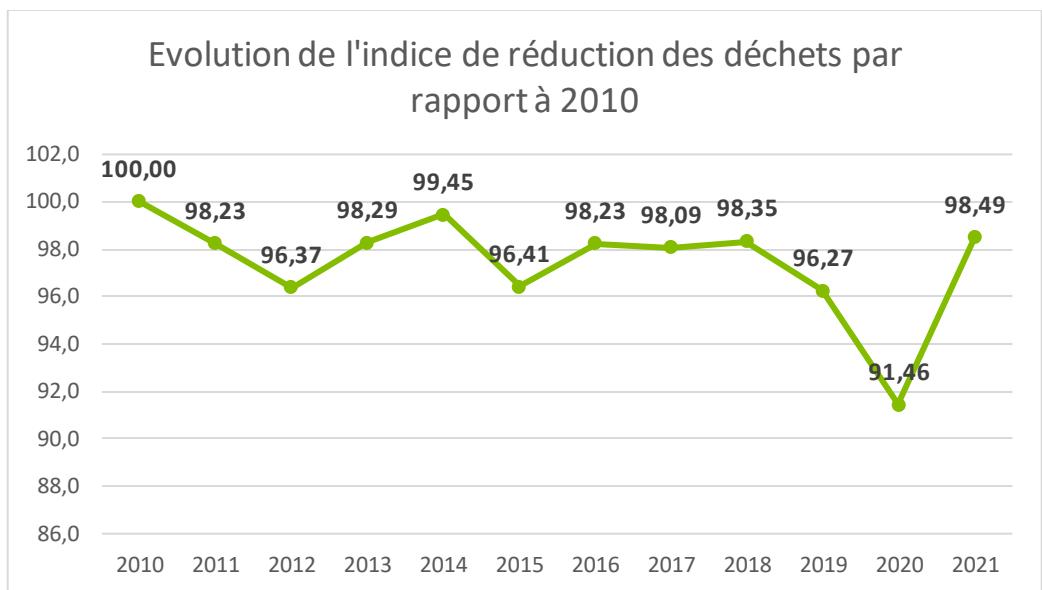
Bois	Cartons	Déchets dangereux	Films plastique	Plastiques durs	Gravats	Tout-venant
Huiles de vidange	Mobilier	Papiers	Piles et accumulateurs	Réutilisation Réemploi	Végétaux	Textiles Chaussures
Verres	Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques		Déchets amiante	Bicyclette	Ferraille	

1.2 La prévention des déchets

1.2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

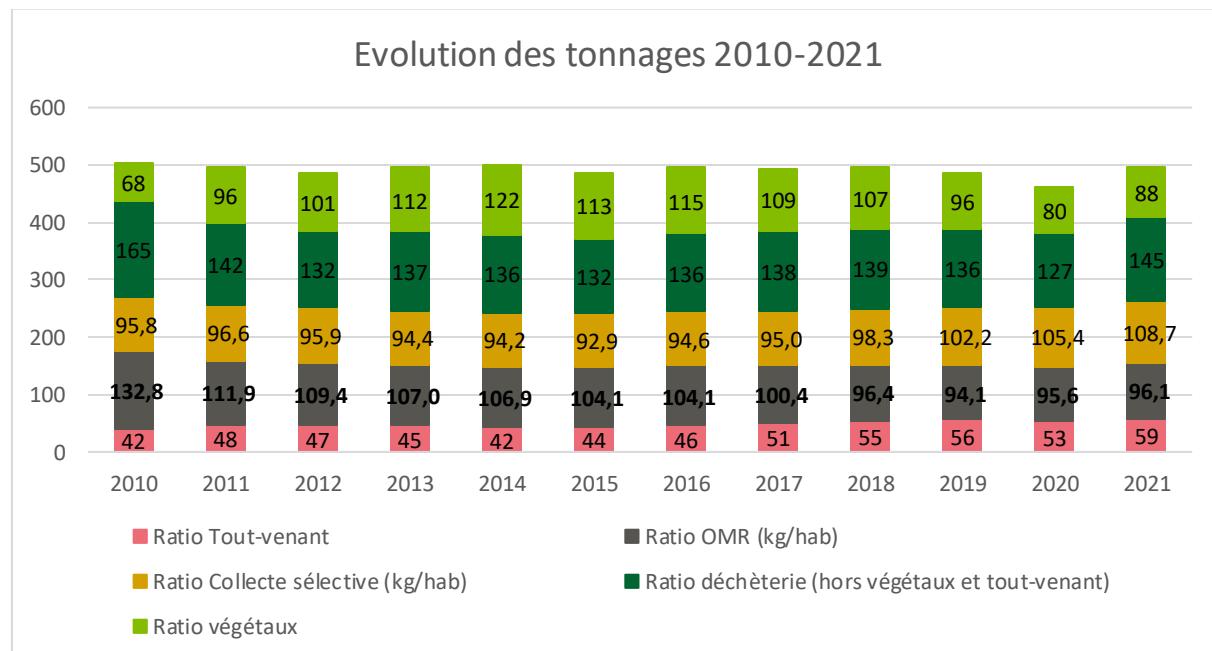
Depuis 2010, des actions en faveur de la prévention des déchets sur le territoire sont menées.

Le tableau ci-dessous présente l'impact des actions de prévention sur la production de déchets du territoire (base 100 – année 2010 – ratio kg/hab.).



La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, fixe comme objectif de réduire de 15 % la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030. On constate que sur le territoire de Mauges Communauté, cette production de déchets a diminué seulement de 1,5 % entre 2010 et 2021. Cette donnée ne semble pas significative car les conséquences de la crise sanitaire de 2020 sont toujours visibles en 2021.

1.2.2 Analyse des évolutions de tonnages collectés entre 2010 et 2021



Les éléments présentés dans ce rapport montrent l'évolution sur 10 ans des grands flux de déchets collectés par la collectivité. Ils permettent d'analyser comment la collectivité progresse vers l'objectif d'une baisse de 15 % entre 2010 et 2030.

Les tendances :

- Les ordures ménagères résiduelles opèrent une baisse quasi constante depuis 2010. Les effets conjugués, dès 2011, de la redevance incitative avec passage de la collecte en porte à porte tous les quinze jours associés à des actions de prévention telles que la mise à disposition de **composteurs, ou l'extension des consignes de tri** en 2017, sont autant de facteurs de réduction de ce flux ;
- La collecte sélective (emballages, verre et papier) stagne voir baisse de 2010 à 2015, puis remonte significativement **à partir de la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2017** ;
- Le flux des végétaux accueilli en déchèteries augmente significativement à partir de 2011, date **d'interdiction préfectorale du brûlage des déchets verts**. Le pic est atteint en 2014 avec 123 kg/habitant puis dès 2014, opère une baisse constante. S'il devient, pendant 7 ans (de 2013 à 2019) le tonnage le plus important collecté par la collectivité, il reprend sa place de second depuis peu. **Les actions de prévention et d'accompagnement semblent efficaces** ;
- Le flux tout-venant est à regarder de près car il est le seul encore enfoui sans pré-traitement. Or, il **augmente significativement sur la décennie. Un des facteurs d'augmentation est à imputer à la restriction des consignes de tri des gravats** ;
- Les flux apportés en déchèteries, hors végétaux et hors tout-venant, restent finalement assez stables avec une augmentation en 2021.

Des éléments d'analyses complémentaires sont présentés au paragraphe « 1.4 Collecte des déchets, bilans ».

La baisse de déchets comme les OMR est contrebalancée par l'augmentation d'autres déchets (végétaux, briques plâtrières, collecte **sélective**, ...) Aussi, sur cette décennie, les Déchets Ménagers Assimilés (DMA) ne baissent pas significativement. Cependant, les fondations sont en place pour permettre de voir baisser les DMA au cours des prochaines années. L'ensemble du processus est décrit dans le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés élaboré en 2021 par les élus de la commission politique des déchets.

1.2.3 Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés

1.2.3.1 Un plan d'action économie circulaire qui se déploie

L'année 2021 correspond à la première année d'entrée en vigueur du plan d'actions économie circulaire (plan d'actions voté par le Conseil communautaire en décembre 2020).

Cette première année est marquée par différents moments forts qui visent notamment dans un premier temps à mobiliser nos différents partenaires lors de rencontres avec les territoires voisins (Pays de Mortagne), les chambres consulaires (CCI, CMA, CRA), les entreprises et les structures avec qui nous nous engageons sur des projets de territoire. Le webinaire de présentation du plan d'actions qui s'est déroulé le 29 mars 2021 fut un temps fort qui a rassemblé une cinquantaine de partenaires.

Le projet de la matériauxthèque est en particulier ciblé comme prioritaire car jugé structurant dans le cadre du projet Synergie, **projet de tiers lieu collaboratif autour de la thématique de l'économie circulaire** porté par Mauges Communauté. La participation au comité de pilotage et aux différentes études et visites inspirantes représentent ainsi un engagement conséquent de la collectivité autour de ce projet.

L'année 2021 est également marquée par la signature d'un Contrat d'Objectif Territorial entre Mauges Communauté et l'ADEME. Mauges Communauté fait ainsi parti des 50 premiers signataires en France et des 5 premiers en région Pays de la Loire.

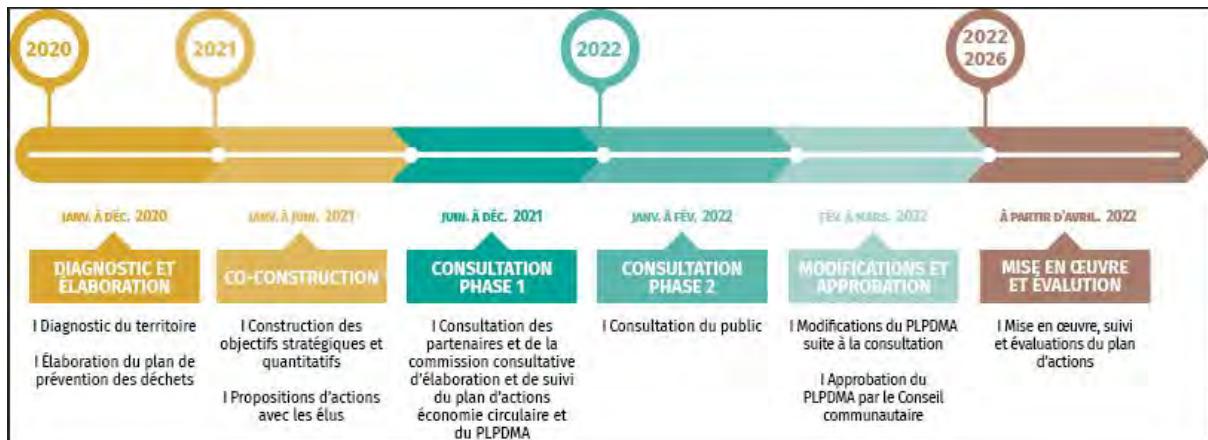
Le 16 septembre 2021, Mauges Communauté reçoit de **Arnaud LEROY, Président Directeur Général de l'ADEME** le label Economie Circulaire 1^{er} palier à Mauges Communauté.

L'année se termine avec la première réunion de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan d'actions Economie Circulaire, mutualisée avec celle du PLPDMA.

1.2.3.2 Un plan local de prévention des déchets 2021-2026

L'élaboration du plan de prévention des déchets a continué tout au long de l'année 2021. Les actions et moyens financiers, techniques et humains ont été définis avec les élus de la Commission politique des déchets. Un univers graphique a été créé pour présenter le plan de prévention aux différents publics. Les partenaires ont été consultés au **cours de l'été** 2021. La première Commission consultative d'évaluation et de Suivi a été réunie en décembre 2021. La commission s'est prononcée sur le plan, elle a émis un avis favorable. Le Plan sera mis en consultation auprès du grand public en début d'année 2022.

Voici ci-dessous le planning d'élaboration et de suivi du plan :



Les éléments ci-après présentent le travail des élus de Commission politique des déchets réalisé en 2021. Ces propositions devront être confirmées par le Conseil Communautaire en 2022.

1.2.3.2.1 Les objectifs stratégiques

- Conserver le rôle pionnier du territoire en matière de prévention des déchets
- Être innovant, inventif pour atteindre les objectifs quantitatifs
- Construire les actions avec les acteurs du territoire
- Poursuivre la démarche qualité proposée aux usagers
- Optimiser les coûts de collecte, de traitement et de fonctionnement
- Être exemplaire
- Réduire les impacts environnementaux liés aux déchets : respect de la hiérarchie des traitements (réutiliser, réparer, recycler, valorisation matière, valorisation énergétique, enfouissement)
- Sensibiliser l'ensemble des usagers à la prévention des déchets

1.2.3.2.2 Les objectifs quantitatifs

Entre 2019 et 2025, l'objectif est de réduire de 11 % les tonnages de déchets ménagers et assimilés :

- Baisser de 20 % les tonnages **d'ordures ménagères**, soit un passage de 94 kg/habitant/an à 70 kg/habitant/an
- Baisser de 50 % les tonnages des résidus végétaux arrivés en déchèteries, soit un passage de 96 kg/habitant/an à 46 kg/habitant/an
- Baisser de 12 % le tonnage de tout-venant, soit un passage de 56 kg/habitant/an à 46 kg/habitant/an

1.2.3.2.3 Les moyens humains et financiers mis en œuvre

Le plan de prévention des déchets prévoit 4 équivalents temps plein en interne et un budget annuel dédié en moyenne de 226 000 € HT.

1.2.3.2.4 L'univers graphique

Un univers graphique est créé pour accompagner tous les supports de communication liés au plan et dans un premier temps, la consultation grand public qui aura lieu début 2022.



1.2.3.3 Les actions de prévention des déchets suivent leur cours

Les actions de prévention réalisées en 2021 :

- Animations auprès des scolaires via l'équipe de sensibilisation en interne et des prestations externes,
- Soutien logistique aux opérations de nettoyage nature,
- Financement de gardiens valoristes pour recueillir le réemploi en déchèteries,
- Distribution d'autocollants « stop pub »,
- Mise à disposition de composteurs individuels,
- Accompagnement à la mise en place de composteurs en restauration collective et quartiers,
- Soutien et accompagnement des associations de broyage,
- Communication sur la valorisation des végétaux au jardin,
- Soutien à l'achat de couches lavables pour les foyers et les structures de la petite enfance.

Cependant, comme en 2020 les animations grand public n'ont pas pu être réalisées à l'exception des démonstrations de broyage en déchèteries. Les opérations de nettoyage nature et les animations scolaires ont quant à elles repris leur cours normal.

Sur la valorisation des résidus végétaux au jardin, l'année est marquée par la mise à disposition de plusieurs broyeurs électriques par la collectivité auprès d'associations du territoire.

Ces broyeurs sont soutenus financièrement par l'ADEME à 55 %. Les associations contribuent à 20 % du montant HT.

Ainsi, depuis 2020, 10 associations mettent un broyeur à disposition des habitants. L'ensemble du territoire de Mauges Communauté est couvert par des associations qui proposent ce service. Une campagne de communication autour de la valorisation des végétaux se met en place.

1.2.3.4 Focus sur le plan de communication en faveur de la baisse des végétaux

Afin d'inciter les usagers du territoire à valoriser leurs déchets verts issus de l'entretien de leur jardin in situ, le service communication de la collectivité a piloté la création d'une campagne de communication sur ce thème. Un plan de communication et un univers graphique ont été créés. Ainsi cette campagne s'est déployée avec les outils suivants :

- Une page dédiée sur le site Internet de Mauges Communauté début avril 2021 ;
- Un dépliant mis à disposition des associations qui font la promotion du broyage des végétaux ;
- Des « mini-motions » diffusés sur les réseaux sociaux (Facebook), la chaîne YouTube de Mauges Communauté ;
- **Une campagne d'encart presse dans les journaux (6 parutions Courrier de L'Ouest et Ouest France – avril 2021),**
- Une campagne ciblée sur Internet avec sélection de sites dans la cible géographique et thématiques définis (apparition d'un bandeau avec l'image de la campagne avec lien qui renvoyait vers la page dédiée de Mauges Communauté du 12 avril au 7 mai sur des sites internet ciblés).
- Des démonstrations de broyage en déchèterie réalisées en octobre 2021 ;

En 2022 la campagne continue avec la création de vidéos tutoriels et de témoignage sur la gestion des végétaux au jardin ainsi que des panneaux en déchèteries et de la signalétique sur les broyeurs des associations.



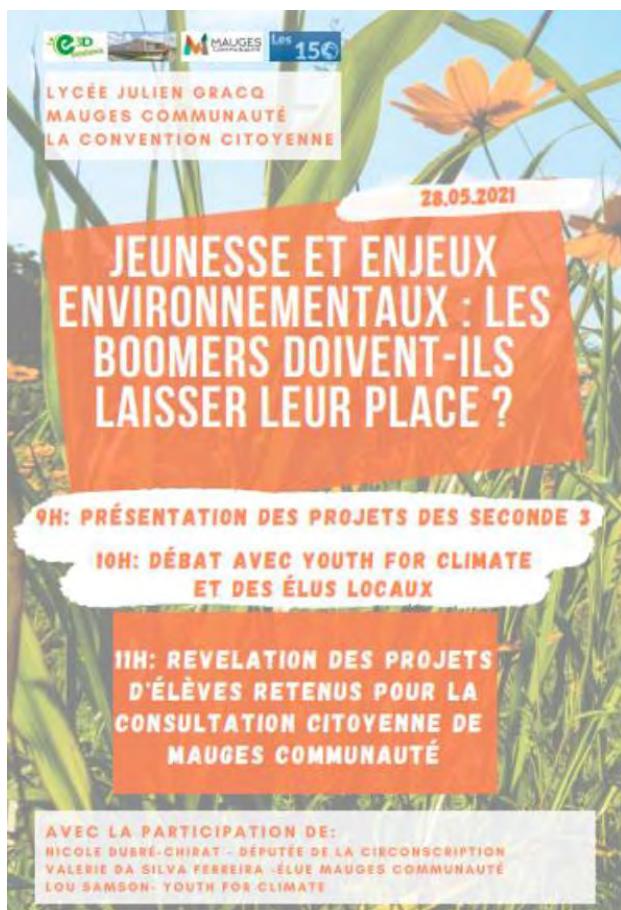
Visuels campagne végétaux - ©Welko

Refonte du site Internet et création du dépliant :

1.2.3.5 Plusieurs actions de prévention de construisent en transversalité avec le service transition énergétique

L'année 2021 est marquée par le début d'une collaboration interservices autour de la transition écologique. On peut citer 2 exemples :

- L'intervention conjointe des services transition énergétique et gestion des déchets au Lycée Julien Gracq à Beaupréau sur un projet d'année proposé par les enseignants à une classe de seconde générale et technologique. Le projet est intitulé : « d'un éco-lycée à un éco-territoire, les lycéens s'engagent ! ». Deux agents de la collectivité ont suivi et accompagné les lycéens et lycéennes lors de 4 interventions. La première a permis de leur présenter le territoire, ses enjeux, les outils de planification liés à la transition écologique. Deux autres rencontres ont eu lieu pour découvrir les projets des lycéens en lien avec les perspectives du territoire et les guider dans leur approche méthodologique. Le dernier temps, le 28 mai 2021, la restitution devant les élèves et les élus a permis de présenter les projets et d'ouvrir sur un débat.



Affiche d'invitation à la restitution

- La construction d'un appel à projet commun à plusieurs services destiné aux associations et aux établissements scolaires autour de la transition écologique. Cet appel à projet sera proposé aux acteurs du territoire en 2022.

Extrait de l'article de Fabien LEDUC paru le 12 avril 2021 dans le Courrier de l'Ouest :
<https://www.ouest-france.fr/le-courrier-de-l-ouest/> :

Cholet - « Une formidable opportunité »

?L'économie circulaire fait déjà partie de notre quotidien. Son amplification, prônée par Mauges Communauté, pourrait augurer d'un « nouveau mode de société » selon Franck Aubin.

La formulation peut rebuter. « Économie circulaire ». Une préoccupation de citadins ou de hauts fonctionnaires parisiens, persiflent les sceptiques. « Pour d'autres, c'est seulement une histoire de déchets »?, conçoit Franck Aubin, vice-président du pôle « développement et économie » au sein de Mauges Communauté. Lui, préfère parler d'une « formidable opportunité » ?pour le territoire.

Le maire de Beaupréau-en-Mauges est en charge du plan d'actions validé lors du conseil d'agglo de décembre. Ce plan touche à tous les domaines, bien loin du seul recyclage des déchets. D'autant que le Jubaudois sait qu'il n'invente pas l'eau chaude, bien au contraire. C'est même son argument majeur.

« C'est un concept que beaucoup appliquent déjà sans s'en rendre compte. A chacun d'en comprendre les contours et de se rendre compte qu'on peut faire plus encore, à titre individuel ou collectif »?, encourage Franck Aubin, martelant qu'il s'agit davantage « d'une réappropriation qu'une appropriation »?.

« Il faut réexpliquer ce qu'est l'économie circulaire dans sa globalité pour une meilleure prise de conscience des enjeux »?, poursuit le maire sans étiquette. « Les matières premières sont rares, pour ne pas les consommer, il faut trouver des alternatives. Pour avoir le moins d'impact sur les ressources et utiliser au mieux ces ressources. » ?Franck Aubin n'hésite pas à comparer cette surconsommation à un banquet gargantuesque : « Il faut plus de frugalité, être moins gourmand... »

Méthanisation, éoliennes : quelques dossiers épineux

Mais si l'élu n'a « pas de doute sur l'acceptation » de la population, il veut travailler à « une meilleure compréhension ». Plus globale. Car l'économie circulaire, plus proche du bon sens que de la contrainte, touche parfois des dossiers qui divisent. Comme les énergies renouvelables, pour lesquelles Mauges Communauté revendique « une forte politique d'investissements ». Les méthaneurs raccordés à la « dorsale gazière des Mauges » ou encore les éoliennes ont de farouches opposants.

Plus proches du quotidien, broyeurs, tronçonneuses ou taille-haies peuvent s'acheter ou se louer à plusieurs voisins, « à la manière des CUMA »(Coopérative d'utilisation de matériel agricole, NDLR), préconise Franck Aubin.



Élu maire de Beaupréau-en-Mauges, Franck Aubin est vice-président de l'Agglomération en charge du pôle « développement et économie ». Notons au passage que les bouteilles plastiques ont été supprimées des conseils d'agglomération depuis plusieurs mois... © Archives CO – Alexandre BLAISE

Extrait de l'article paru le 28 janvier 2021 dans le courrier de l'Ouest :
<https://www.ouest-france.fr/le-courrier-de-l-ouest/> :

Beaupréau-en-Mauges - Des démarches environnementales au lycée Gracq

Le lycée Julien-Gracq est labellisé E3D (Établissement en démarche de développement durable) depuis plusieurs années. Les démarches écologiques vertueuses continuent à être des actions fortes de l'établissement.

La conférence s'est déroulée dans le cadre du projet annuel « Un éco-lycée pour un éco-territoire, les lycéens s'engagent ! », rappellent Julien Mercier, professeur d'histoire-géographie et Charline Ploquin, professeure de SES, porteurs du projet. Qui ajoutent : « Ce projet annuel a déjà vu la mise en place de la fresque du climat, en octobre 2020, et d'un atelier animé par Cultur'Biom, sur le thème du numérique durable, en décembre 2020. Ce vendredi 22 janvier, l'idée a été de présenter deux enjeux aux élèves : la démocratie participative et l'approche environnementale durable. »

L'objectif était également d'articuler les enjeux environnementaux nationaux avec le travail de la convention citoyenne et les enjeux locaux avec le Plan climat air énergie territorial (PCAET) de Mauges communauté. C'est devant une centaine d'élèves, que les intervenants, Mélanie Cosnier, Mary Gérard et Dimitri Caillaud ont pu présenter les enjeux.

Mélanie Cosnier, qui fait partie des 150 membres tirés au sort de la convention citoyenne pour le climat, a sensibilisé les élèves à la démarche de démocratie participative et aux différentes mesures environnementales remises au président de la République, Emmanuel Macron.

Mary Gérard, chargée de la prévention des déchets pour Mauges communauté et Dimitri Caillaud, chargé du Plan climat air énergie territorial pour Mauges communauté (PCAET), ont, eux, abordé l'ensemble des démarches environnementales en cours dans le territoire de Mauges communauté.

Sensibiliser aux enjeux climatiques

Extrait article paru le 3 juin 2021 dans le Ouest France :

<https://www.ouest-france.fr/> :

Durant toute l'année scolaire, des élèves de seconde du lycée public Julien-Gracq ont élaboré neuf programmes. Vendredi dernier, ils ont été détaillés à leurs camarades.

L'initiative

« Enfin une demi-journée de vie avec des jeunes qui se révèlent à l'oral. Qui vivent, qui se mobilisent autour de réalisations concrètes. La pandémie, même si elle a ralenti le processus, n'a pas empêché la volonté des lycéens engagés contre les effets du réchauffement climatique », se réjouit Pierre-François Neymann, proviseur du lycée public Julien-Gracq, à Beaupréau. Un bonheur que cette concrétisation pour celui qui quittera l'établissement cet été, appelé à une autre mission.

Vendredi 28 mai, en matinée, les jeunes des deux classes de seconde générale et technologique concernées, ont finalisé leur parcours par une présentation de leurs travaux, dans la cour du lycée. Soit neuf programmes exposés dans autant de stands installés dès potron-minet.

Engagement et partenariat

Cette demi-journée constituait ainsi le point d'orgue d'une année entière consacrée à la protection de l'environnement à l'échelle de l'agglomération Mauges Communauté. Le tout conclu par une miniconférence-débat à propos du développement durable, et toutes les initiatives développées localement. Les lycéens en ont montré l'aboutissement non seulement à leurs camarades, mais également au tissu associatif. Une belle illustration de ce que la jeunesse peut montrer en termes d'engagement, pour peu qu'on lui en donne les possibilités et les moyens.

C'est exactement ce que leur ont permis les deux enseignants qui les chapeautaient, Charline Ploquin, professeure de sciences économiques et sociales, et Julien Mercier, professeur d'histoire-géographie.

Parmi les suites à donner à cette année d'engagement figure la participation à la fête des énergies citoyennes Changer d'ère, qui devrait pouvoir s'organiser cette année.

Jeu, maquettes...

On peut également citer le projet AAE, un jeu pédagogique qui s'appuie sur celui des sept familles. Il interroge les enfants du niveau élémentaire sur nos pratiques en lien avec le développement durable.

Ailleurs, on pouvait repérer la maquette d'un bus mû par l'hydrogène, non loin de la maquette d'un petit village nature qui peut prospérer en autarcie. D'autres développent le projet Midnight coffee. Il s'agit d'un plancher qui utilise l'énergie des pieds qui dansent sur le sol pour la transformer en électricité... en boîte de nuit.

Futés, ces jeunes !

Cholet - « Trop de végétaux sont déposés en déchèterie »

L'Agglomération veut lutter contre les apports excessifs, et inciter les habitants à les recycler et les réutiliser dans leur jardin. Des associations de broyage sont mobilisées.

L'initiative

Chaque année, c'est la même chose. Les beaux jours arrivent, les jardins se refont une beauté et les habitants amènent en déchèterie quantité de pelouse et végétaux en tout genre.

Ce sont même les déchets les plus déposés en déchèterie. « **Ils représentaient 96 kg/habitant en 2019, soit autant que la quantité d'ordures ménagères produite par habitant** », souligne Gilles Piton, vice-président au pôle transition écologique de Mauges Communauté.

En 2020, ils étaient en baisse, à 80 kg par habitant, mais la crise sanitaire et la fermeture des déchèteries durant de longs mois font que « **ces résultats ne reflètent pas les tendances de ces dernières années** ». Un coût pour l'Agglo, un coût pour l'habitant.

Les végétaux sont un problème. Car plus ils sont déposés en déchèterie, plus ils coûtent à la collectivité et, par extension, aux habitants des Mauges. L'Agglo estime que, chaque année, la gestion de ces végétaux représente une enveloppe de 300 000 à 400 000 € sur un total de 3,4 millions d'euros pour la gestion du parc de déchèteries.

« **Ce que l'on veut faire comprendre aux gens, c'est que les végétaux ne sont pas des déchets** », insiste Lucie Chevrollier, cheffe du service déchets à Mauges Communauté.

L'Agglo a donc lancé une opération pour redorer le blason des végétaux et montrer que ceux-ci peuvent être réutilisés et valorisés dans les jardins.

Les techniques pour réutiliser ses végétaux ? Le compostage bien sûr, mais aussi le paillage, le broyage et le mulching, qui consiste à « **laisser la tonte de gazon sur place pour qu'elle se décompose naturellement** ». Tout un programme.

« **Il y a une campagne de communication qui a démarré et le lancement d'un site web, pour informer les habitants, les aider dans leurs pratiques**, explique Pascaline Bouquet, chargée des déchèteries de Mauges Communauté. **On y proposera des vidéos tutos et les coordonnées des dix associations de broyage du territoire.** »



Gilles Piton, vice-président au pôle transition écologique de Mauges Communauté, Pascaline Bouquet, chargée des déchèteries et Lucie Chevrollier, cheffe du service déchets à Mauges Communauté. © Ouest-France

1.3 La collecte des déchets: organisation

1.3.1 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Mauges Communauté met à disposition des usagers différents équipements afin de leur faciliter le tri et la présentation de leurs déchets à la collecte.

	Papier	Verre	Déchèterie	Ordures ménagères
Nombre de contenants disponibles	265	301	17 déchèteries et 2 éco-points	13
Type de contenant	colonne	colonne	/	colonne
Ratio nombre de contenants par habitant	1 pour 452	1 pour 398	1 pour 6 000	1 pour 33
Tonnage collecté	2 510 t*	6 050 t	34 935 t	95 t

* Ce tonnage inclus les collectes des papiers dans les écoles – 124 tonnes

Les 13 colonnes ordures ménagères sont mises à disposition de 431 foyers.

1.3.2 Organisation de la collecte en porte à porte

1.3.2.1 Spécification de la collecte

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages	
Contenants	Bacs gris	Bacs jaunes	Sacs jaunes
Population desservie (données issues du logiciel GESBAC)	126 137	82 018	44 119*
Tonnage annuel	11 430 t	2 270 t	2 197 t
Distance parcourue	313 099 km**		

* Ce chiffre est la différence entre la population desservie en bacs d'ordures ménagères et en bacs jaunes

** les kilométrages des véhicules bi-compartimentés (flux OMR et emballages) ne peuvent pas être répartis entre les deux flux.

En 2020, les élus valident l'évolution de la collecte en porte à porte **à la suite de l'attribution d'un nouveau marché de collecte prenant effet au 3 mai 2021.**

1.3.2.2 Seuils de collecte pour les producteurs non-ménages

Il n'existe pas de seuil pour la collecte des déchets assimilés des producteurs non-ménages.

1.3.3 Fréquence de collecte

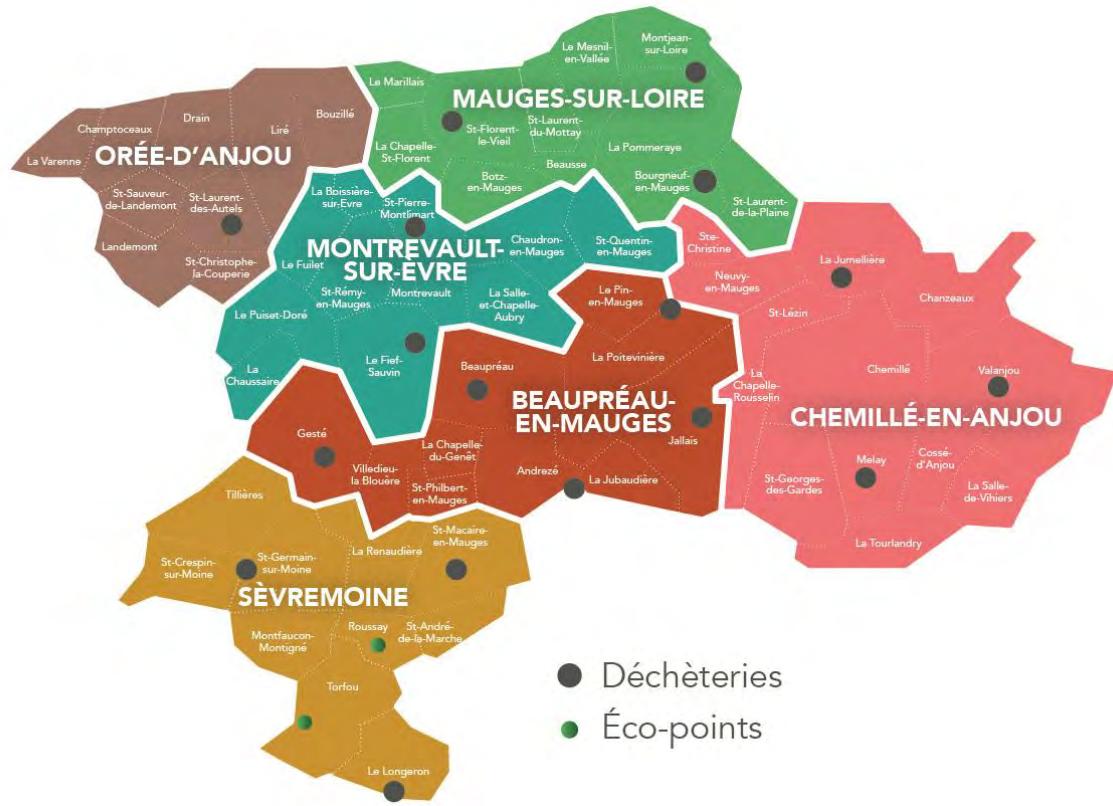
Mauges Communauté bénéficie d'une dérogation préfectorale pour assurer une collecte bimensuelle des ordures ménagères résiduelles. Cette dérogation a été renouvelée en 2021 (Arrêté DIDD 2021 n°32). **Elle est accordée jusqu'au 31 décembre 2027.**

Les flux en porte à porte (ordures ménagères résiduelles et emballages) sont collectés tous les quinze jours. Les déchets de certains professionnels peuvent être collectés toutes les semaines si cette production le nécessite.

La fréquence de collecte des colonnes d'apport volontaire ou des flux en déchèteries est variable et est définie pour permettre d'anticiper tous débordements.

1.3.4 Focus sur les déchèteries

1.3.4.1 Jours et heures d'ouverture



Les 17 déchèteries et 2 éco-points sont accessibles aux particuliers.

9 sites sur les 19 sites sont accessibles aux professionnels depuis le 1^{er} novembre 2019, en contrepartie du paiement de leurs dépôts.

Les jours et heures d'ouverture sont présentés dans l'annexe n°1.

1.3.4.2 Fréquentation des déchèteries

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des fréquentations en déchèteries depuis 2017 :

Déchèteries	Années				
	2017	2018	2019	2020*	2021
Beaupréau	49 519	48 483	58 846	23 319	34 323
Melay	52 373	54 713	58 216	35 280	37 681
Saint-Pierre-Montlimart	39 462	49 381	47 202	34 432	15 269
Saint-Macaire-en-Mauges	58 702	49 275	46 627	29 407	36 707
Saint-Laurent-des-Autels	82 558	38 170	40 038	36 709	48 028
Montjean-sur-Loire	45 284	41 913	28 329	17 915	23 375
Gesté	19 704	19 100	21 904	9 184	9 994
Saint-Florent-le-Vieil	25 468	27 393	19 511	11 017	15 777
Saint-Germain-sur-Moine	30 001	25 704	17 469	12 450	18 586
Jallais	13 053	12 099	13 742	5 377	7 137
Bourgneuf-en-Mauges	9 633	9 908	12 660	3 554	5 752
Le Longeron	14 558	13 729	9 102	6 750	7 929
La Poitevinière	8 815	7 951	8 975	4 286	5 714
La Jumellièrre	7 953	7 896	7 879	4 981	4 959
Valanjou	7 814	8 065	7 707	4 691	3 857
Le Fief-Sauvin	6 937	6 745	7 151	4 420	2 341
Bégrolles-en-Mauges	7 581	7 256	6 896	6 057	6 724
Total	479 415	427 781	412 254	249 829	287 929

*L'année 2020 n'est pas représentative car les sites ont fermé 1,5 mois ou 2,5 mois

Les fréquentations diminuent de manière générale depuis plusieurs années, mais les chargements sont de plus en plus conséquents (optimisation des passages).

1.3.4.3 Optimisation des déchèteries

Le projet d'optimisation des déchèteries, acté par le Conseil Communautaire du 6 juillet 2017 (délibération C2017-07-06-12) s'est poursuivi en 2021 avec la réhabilitation de la déchèterie de Saint-Pierre-Montlimart, Montrevault-sur-Èvre. Après une période de fermeture de 6 mois le site a rouvert le 28 juin 2021. En conséquence, la déchèterie du Fief-Sauvin, Montrevault-sur-Èvre a fermé définitivement ses portes fin août 2021.

Concernant la réhabilitation de la déchèterie de Melay, Chemillé-en-Anjou, ce projet a été suspendu en 2020 considérant que le montant de la réhabilitation était très conséquent. Les échanges avec les nouveaux élus ont permis de réaffirmer le maintien et donc la réhabilitation de la déchèterie de Melay. Ainsi la **maitrise d'ouvrage a repris** en février 2021. Les travaux pour ce site sont envisagés fin 2022/début 2023.

Le projet de création de la nouvelle déchèterie de Jallais a débuté en juin 2021. Les travaux de ce nouveau site sont envisagés début 2023.

1.3.4.4 Contrôle d'accès en déchèteries

Rappel des **objectifs du contrôle d'accès** :

- Fluidifier la circulation sur les sites ;
- **Mettre fin aux manœuvres dangereuses** ;
- **Améliorer l'accueil et favoriser le tri** ;
- Réduire les déplacements ;
- **Réserver l'accès des déchèteries aux habitants du territoire.**

Depuis le 1^{er} août 2020, chaque foyer inscrit au service déchets **de Mauges Communauté dispose d'une carte d'accès**. Cette carte est utilisable sur toutes les déchèteries du territoire.

En 2021, **le contrôle d'accès** est déployé sur tous les sites de Mauges Communauté y compris les éco-points. Tous les usagers de Mauges Communauté disposaient de 18 passages par année civile en déchèteries.

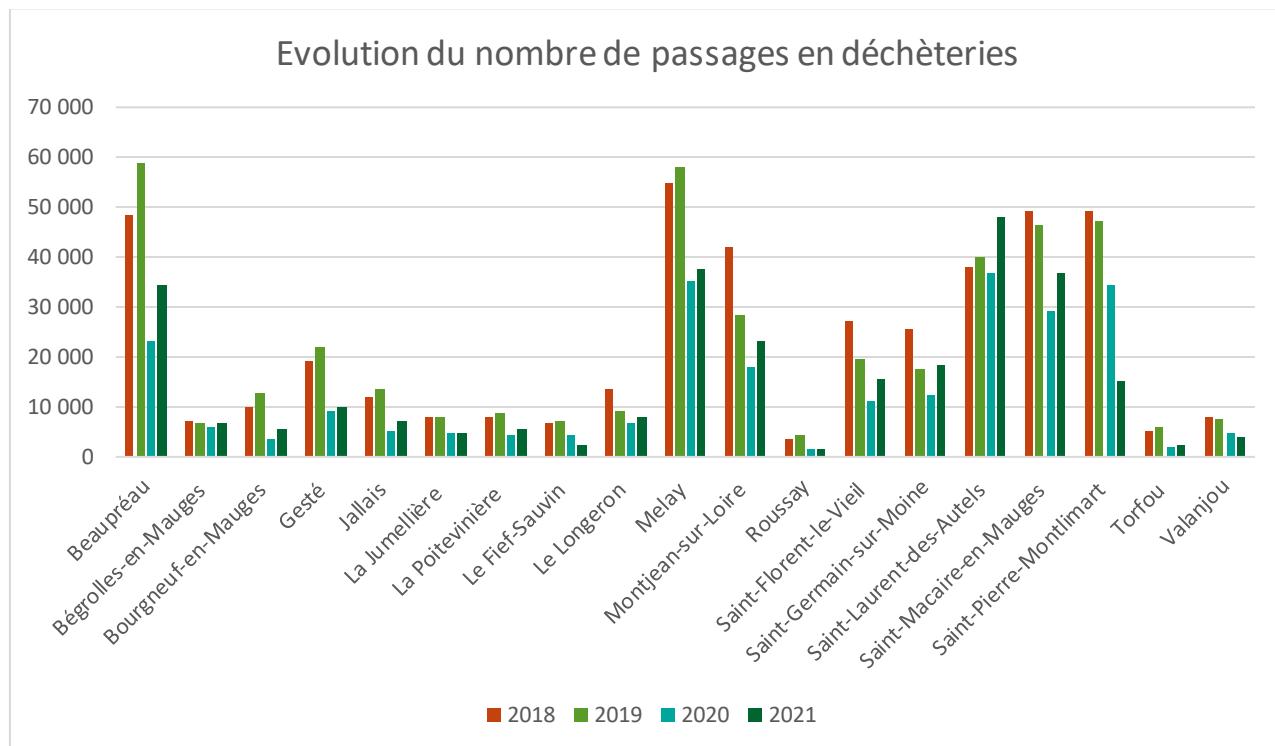
Afin de faire comprendre aux usagers que le service de la déchèterie représente une charge et de les inciter à réduire les quantités de déchets produites, une évolution **du principe d'accès aux déchèteries** a été délibéré le 20 octobre 2021 pour une application à partir du 1^{er} mai 2022.

Ainsi, les 9 premiers passages en déchèteries sont inclus dans le forfait d'accès au service. Les passages suivants sont facturés en fonction de deux tranches différentes :

- Du 10^{ème} au 15^{ème} passages : **5,45 € HT soit 6 € TTC le passage**
- Au-delà du 16^{ème} passage : **8,18 € HT soit 9 € TTC le passage**

Au-delà des 9 passages, plus besoin de faire une demande de passages supplémentaires, les dépôts sont libres et sont facturés selon la grille tarifaire. **Des solutions alternatives à l'apport en déchèteries** ont été proposées (utilisation des **colonnes d'apport volontaire** présentes dans les communes pour les flux verre et papier, valorisation des végétaux in situ par le broyage ou le compostage, valorisation du don ou de la vente d'objet de seconde main, ...)

Evolution du nombre de passages depuis la mise en place du contrôle d'accès :



1.3.4.5 Accueil des professionnels en déchèterie

Depuis le 1^{er} novembre 2019, les professionnels ont accès à 9 déchèteries de Mauges Communauté : Beaupréau, Le Longeron, Melay, Montjean-sur-Loire, Saint-Florent-le-Vieil, Saint-Germain-sur-Moine, Saint-Laurent-des-Autels, Saint-Macaire-en-Mauges et Saint-Pierre-Montlimart.

Les apports en déchèteries sont comptabilisés par m³ déposé. Le prix du m³ varie de 0 € à 20 € HT/m³ en fonction des matières déposées.

Le volume minimum facturé est de 1m³. Les professionnels sont eux aussi sensibiliser à réduire leurs passages en déchèteries.

Près de 600 professionnels utilisent le service des déchèteries.

Voici le bilan de la facturation du 1^{er}/11/2020 au 31/10/2021 :

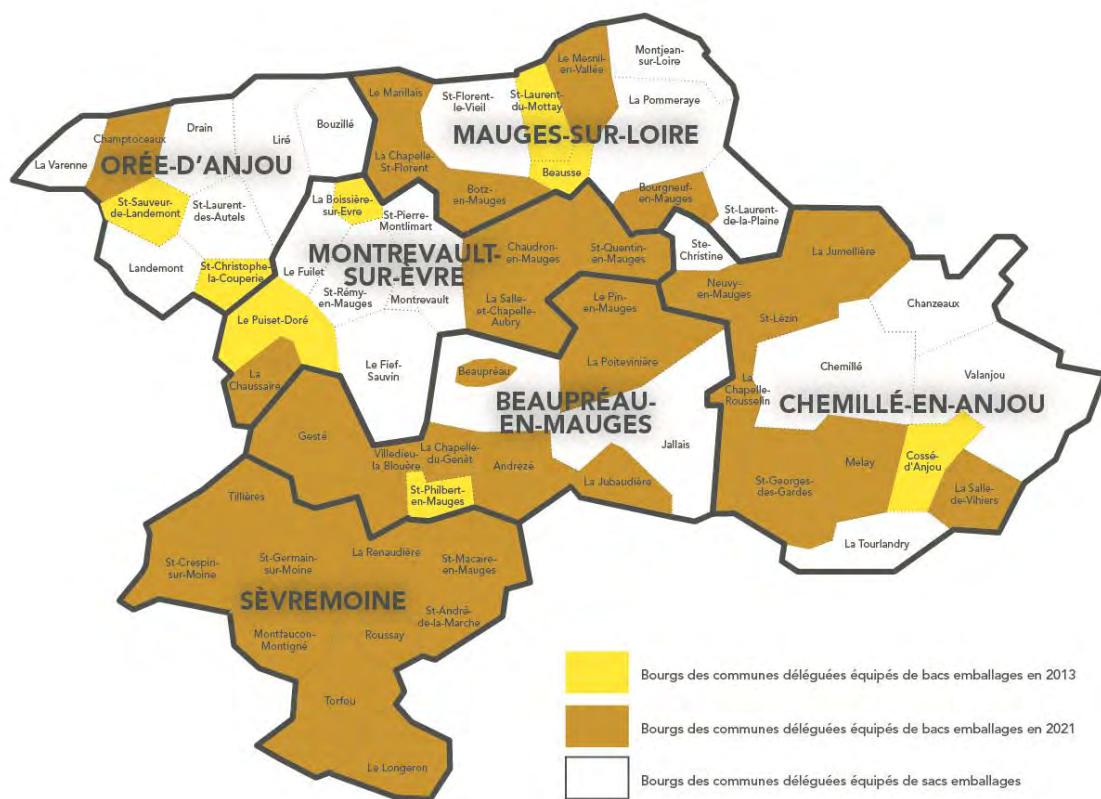
Entités	Période 01/11/2020 au 30/04/2021	Période 01/05/2021 au 31/10/2021
Entités privés (artisans, commerçants)		
Nombre de factures	529	564
Montant TTC des factures	20 382,47 €	27 564,91 €
Entités publiques (collèges, maison de retraites, etc.)		
Nombre de factures	12	12
Montant TTC des factures	471,90 €	1 001,55 €
Total montant facturé TTC	20 854,37 €	28 566,46 €

Les recettes liées à l'accueil des professionnels sont en hausse entre la première facturation de l'année 2021 et la deuxième, toutefois, ces recettes restent très faibles au regard des coûts de fonctionnement des déchèteries.

1.3.5 Evolution de l'organisation de la collecte

Depuis le 3 mai 2021, les emballages ménagers et les ordures ménagères sont collectés simultanément et 35 bourgs sont dotés en bacs emballages en remplacement des sacs jaunes.

La carte ci-dessous présente les types de contenants de pré-collecte pour les emballages ménagers.



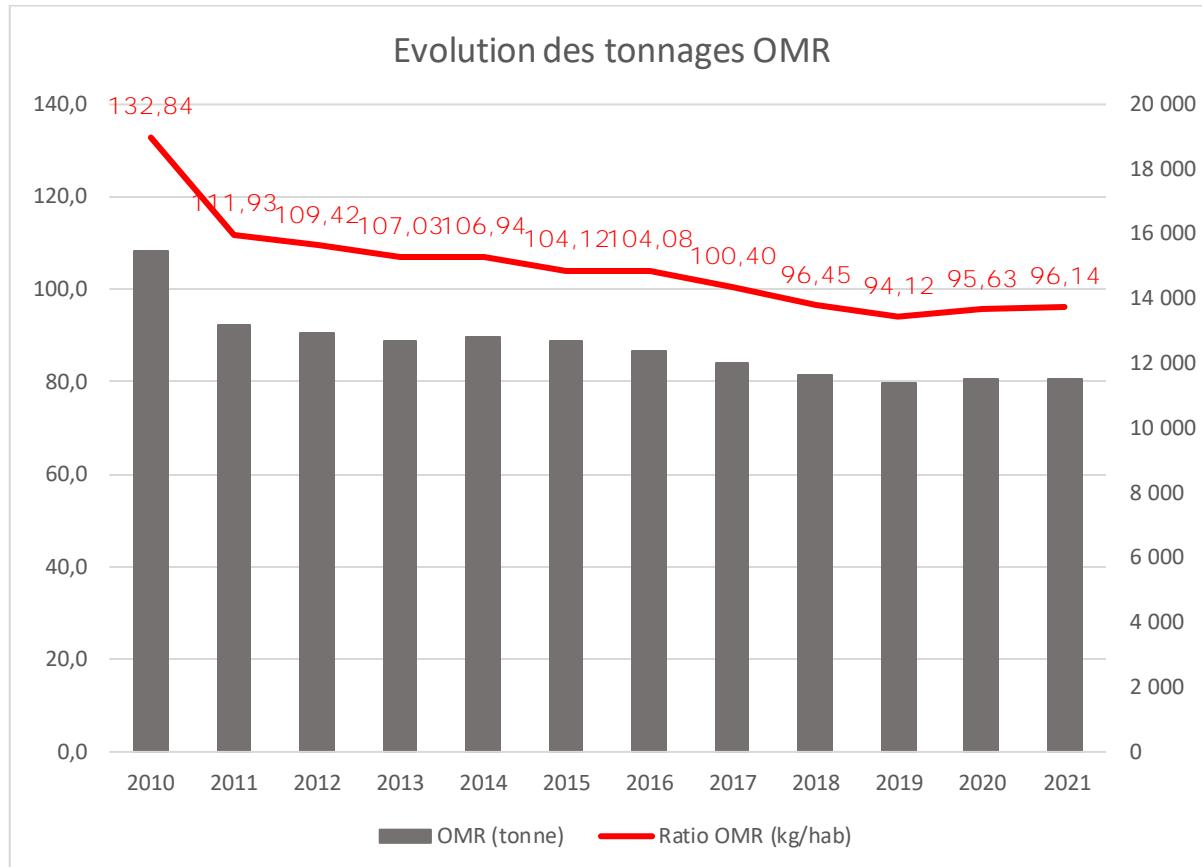
Pour chaque foyer concerné par la dotation d'un bac jaune, le prestataire a réalisé une enquête pour la mise à jour de la base de données du service. Avant de recevoir leur bac, les usagers devaient valider une étape de prise de connaissance des nouvelles modalités de collecte, soit par un échange téléphonique, soit grâce à une vidéo sur une plateforme internet, rappelant les consignes de tri et de présentation des bacs. En complément, environ 40 000 marquages ont été réalisés pour préciser les emplacements des bacs **d'ordures ménagères et d'emballages** pour la collecte. A cette occasion, les habitants ont reçu un avis de passage leur indiquant le ou les lieux de présentation des bacs à emballages et des bacs à ordures ménagères.

Au démarrage du nouveau marché de collecte, le 3 mai 2021 pour la prestation de collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages, l'intégralité du planning des tournées est revue avec une modification de la quasi-totalité des jours de ramassage pour chacun des 64 bourgs historiques.

1.4 La collecte des déchets: bilan

Le flux des déchets assimilés n'est pas distinct du flux des déchets ménagers car ils ne sont pas collectés séparément.

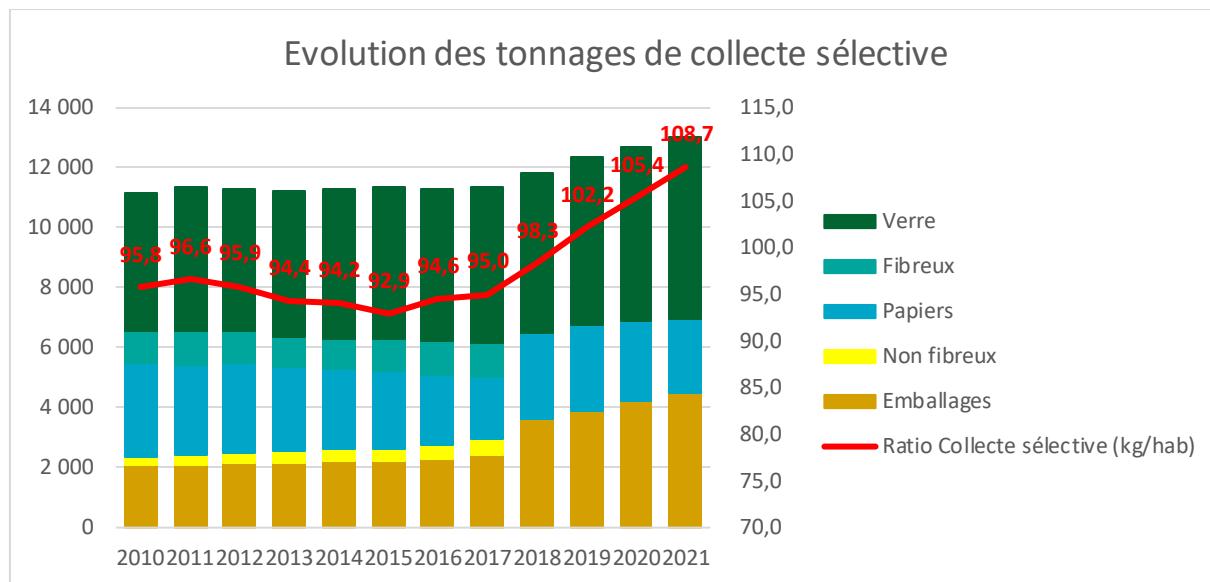
Evolution du flux des ordures ménagères :



On constate que, depuis 2011 et la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire de la redevance incitative, le flux ordures ménagères résiduelles a baissé de 28 %. Cette tendance à la baisse, grâce à l'implication des usagers dans la prévention et le tri des déchets, se confirme jusqu'en 2019. En 2020 et 2021, on constate une légère hausse du ratio. Cette évolution n'est pas significative.

Les données nationales issues de l'enquête ADEME 2019 permettent de situer Mauges Communauté. Un Français produisait, en 2019, 248 kg.

Evolution du flux de collecte sélective :



La redevance incitative, effective en 2011, avait fait augmenter les tonnages de collecte sélective de façon significative. Puis le ratio a diminué. Cette diminution est due à la baisse des tonnages papier et fibreux collectés.

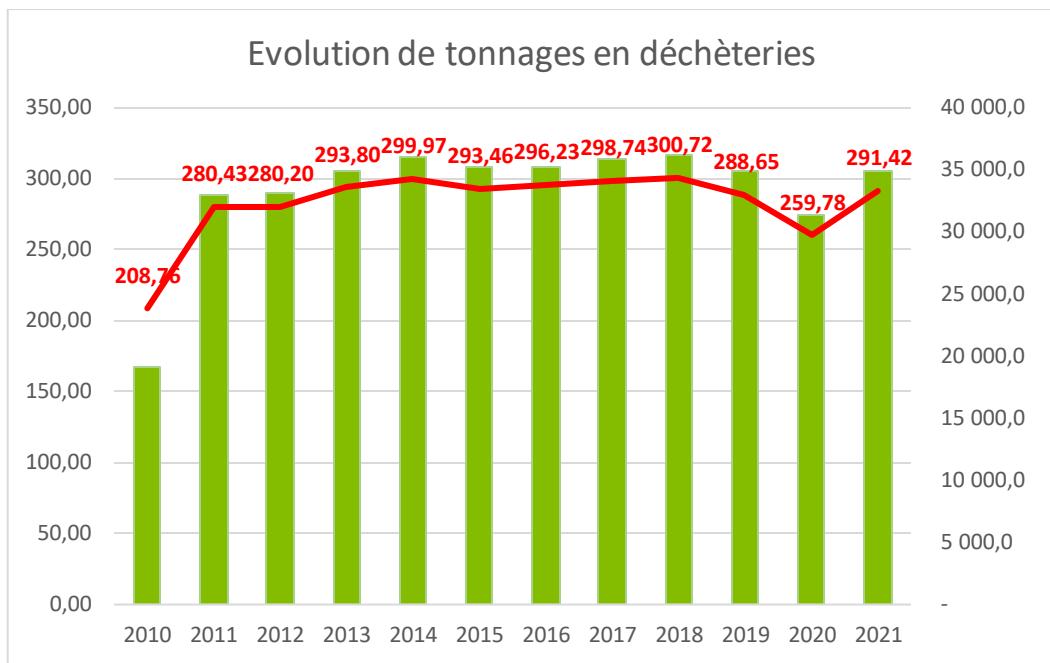
L'**ouverture des** consignes de tri à tous les emballages plastiques depuis 2017 a provoqué, malgré la baisse toujours importante du flux papier, une évolution positive du ratio de collecte sélective.

L'**ensemble des emballages** y compris le verre poursuivent leur progression. Seul le papier est en baisse de 6%.

Le tableau, ci-après, compare les ratios de collecte (kg/hab/an) de Mauges Communauté aux données de l'enquête ADEME (2019) :

Flux	Mauges Communauté	Nationale
Verre	50	32
Emballages ménagers et Papier	58	50
Total	108	82

Evolution des flux issus des déchèteries :

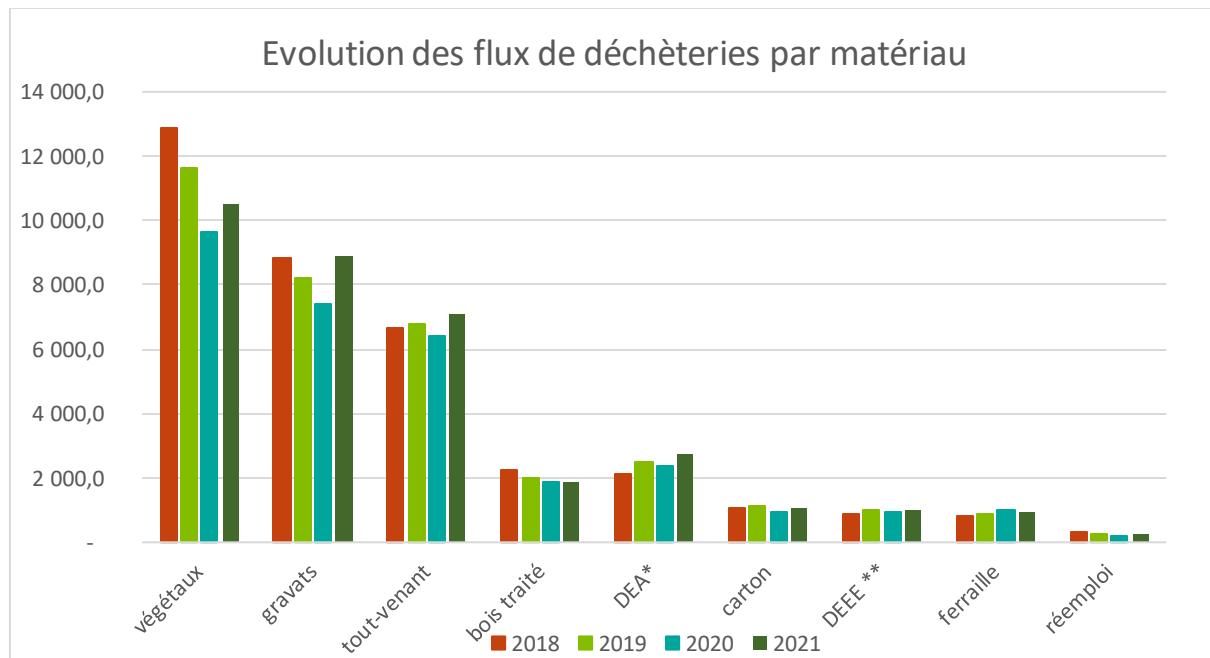


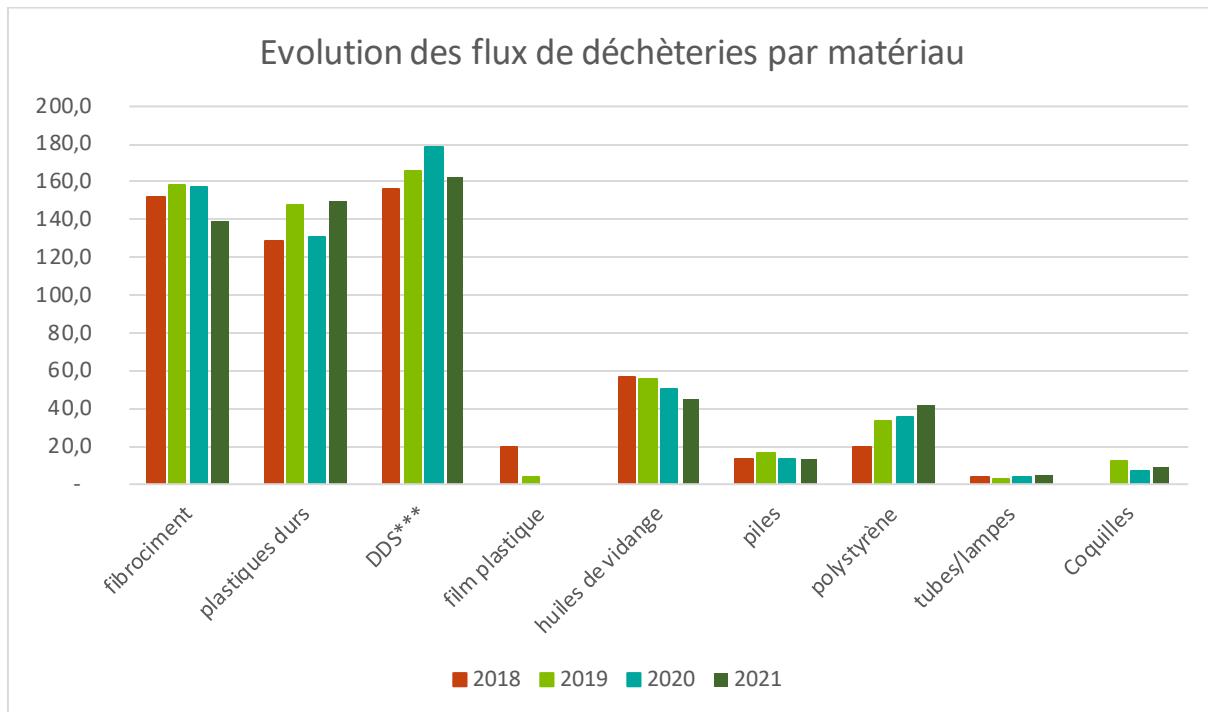
Depuis 2010, on constate une progression du tonnage et du ratio de déchets collectés en déchèteries. Cette évolution est à rapprocher de la baisse des ordures ménagères résiduelles. Les usagers ont transféré une partie de leurs déchets vers les flux de déchèterie.

Les données nationales issues de l'enquête ADEME 2019 permettent de situer Mauges Communauté. Un Français a déposé en déchèterie, en 2017, 222 kg.

Les données de l'année 2020 sont à prendre en compte au regard du confinement du printemps 2020 pendant lequel le service de déchèterie a été fermé. On constate une hausse du ratio en 2021 qui rejoint celui de 2019.

Les graphiques suivants présentent l'évolution des tonnages collectés en déchèteries par matériau :





On constate de manière générale que les flux sont en **hausse par rapport à l'année 2020 (10%)**. Il est plus pertinent de comparer ces données à l'année 2019.

Si on considère l'année 2019 et 2021, les tonnages sont stables. Les flux principaux évoluent comme suit :

- flux végétaux : -11%
- flux gravats : + 8%
- flux tout-venant +4%

Le tableau qui récapitule les tonnages collectés en 2021 par matière et par déchèterie est présenté en annexe 2.

1.5 Traitement des déchets: organisation

1.5.1 Localisation des unités de traitement existantes

Les centres de transfert et les unités de traitement entre dans la compétence du syndicat mixte Valor3e.

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX OMR -



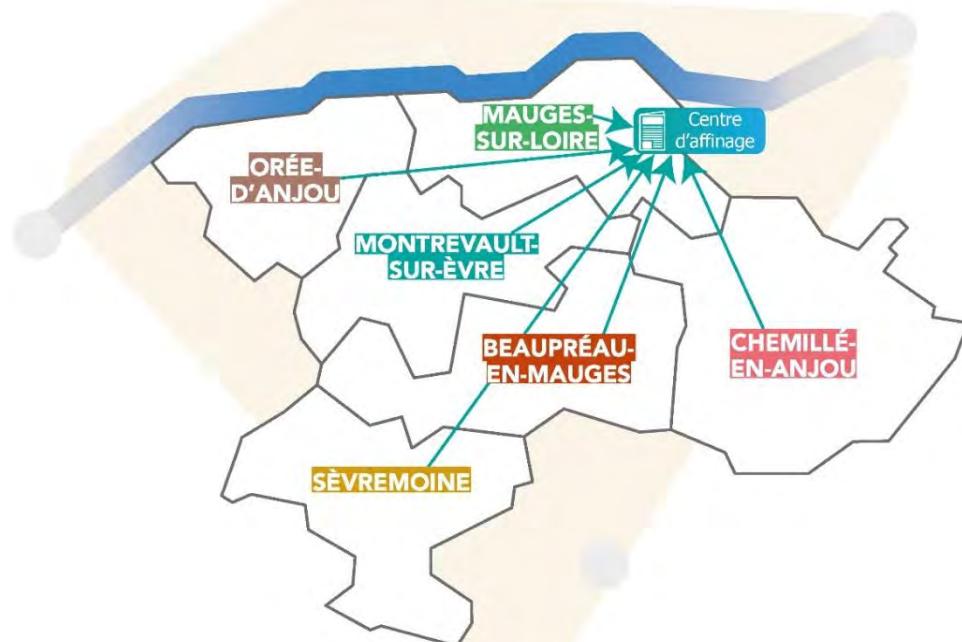
Le tableau suivant détail, par site de traitement, la capacité d'accueil du site ainsi que le tonnage réellement reçu au cours de l'année 2021 :

Liste des unités de traitement du flux OMR	Capacité des sites (tonnes)	Tonnages reçus en 2021 (tonnes)
UVE Alcéea (44)	170 000	133 446.71
UVE Noyant-Village (49)	120 000	137 495.52
ISDND La Séguinière (49)	50 000	49 808.84
TMB Mauges-sur-Loire (49)	20 000	20 054.32

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX EMBALLAGES -



LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX PAPIERS -



LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX VERRE -



Les sites de transfert appartenant à BRANGEON Environnement sont situés à La Poitevinière – Beaupréau-en-Mauges, à Montjean - Mauges-Sur-Loire et sur le site du Cormier à Cholet.

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX DÉCHÈTERIES -



1.5.2 Nature des traitements

Le tableau ci-dessous présente les différents modes de traitement des déchets gérés par le service gestion des déchets de Mauges Communauté :

Mode de traitement	Unité de traitement	OMR	Emballages	Papier
Compostage	Unité de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges – Mauges-sur-Loire (49)	✓		
Incinération avec récupération d'énergie	UVE Alcéa – Nantes (44)	✓		
	UVE de Lasse Noyant-Villages (49)	✓		
Enfouissement	ISDND La Séguinière (49) OMR brut et refus du process de l'unité de tri-compostage	✓		
Tri	Centre de tri Saint-Laurent-des-Autels – Orée-d'Anjou (49)		✓	
	Centre de tri de Seiches-sur-le-Loir (49)		✓	
	Centre de tri Le Rhei (35)		✓	
Affinage	Centre d'affinage - La Pommeraye (49)			✓

Les tableaux ci-dessous présentent les différents modes de traitement des déchets issus des déchèteries de Mauges Communauté :

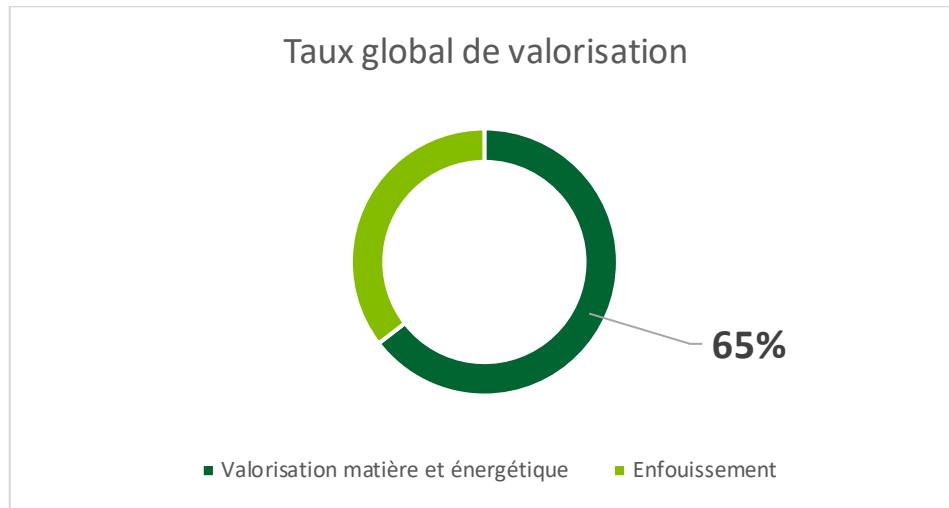
Mode de traitement	Unité	Végétaux	Tout-venant	Gravats	Ferraille	Bois traité	Carton	DEA	DDS	DEEE
Valorisation matière	BRANGEON ENVIRONNEMENT - compostage Cholet (49) et Montrevault-sur-Èvre (49)	✓								
	BRANGEON RECYCLAGE Cholet (49)				✓	✓	✓	✓		
	Centre de tri Saint-Laurent-des-Autels – Orée-d'Anjou (49)					✓				
	ALISE recyclage La Pommeraye, Mauges-Sur-Loire (49)					✓				
	ATIMA recyclage Andrezé, Beaupréau-en-Mauges (49)					✓				
	TRIADIS/SECHE Valorisation énergétique (vapeur fournie et production d'électricité), valorisation des métaux après extraction dans les mâchefers (53)							✓		
	RECYC MATELAS recyclage Mortagne sur Sèvre (85)							✓		
Enfouissement	BRANGEON ENVIRONNEMENT - CSDU classe II La Poitevinière, Beaupréau-en-Mauges (49)		✓							
	BOUYER LEROUX - CSDU classe II La Séguinière (49)		✓							
	BRANGEON ENVIRONNEMENT - CSDU classe III Montrevault-sur-Èvre (49) et le Cellier-Vallet (44)			✓						
	Autres rembourrés : incinération ; Refus : enfouissement - contrat ECO-MOBILIER							✓		
Valorisation matière, énergétique et enfouissement	VEOLIA TRIADE et TRIADE Electronique à St Sylvain d'Anjou (49) - Contrat ESR								✓	

Mode de traitement	Unité	Réemploi	Film plastique	Plastiques durs	Polystyrène	Piles	Néons	Huile de vidange	Fibrociment
Valorisation matière	ECOCYCLERIE DES MAUGES tri et revente Saint-Quentin-en-Mauges Montrevault-sur-Èvre (49) et Thouarcé, (49)	✓							
	ATIMA recyclage Andrezé, Beaupréau-en-Mauges (49)			✓					
	ALISE recyclage La Pommeraye, Mauges-Sur-Loire (49)			✓	✓				
	ASTRHUL recyclage Liré, Orée d'Anjou (49)							✓	
Enfouissement	BRANGEON ENVIRONNEMENT - CSDU classe II La Poitevinière, Beaupréau-en-Mauges (49)								✓
Valorisation matière et enfouissement	Recyclage des métaux, les plastiques et autres résidus sont enfouis - Contrat COREPILE					✓			
Valorisation matière, énergétique et enfouissement	Verre, ferraille, mercure recyclés, plastique incinéré, poudres fluorescentes enfouies – Contrat ESR						✓		

1.6 Le traitement des déchets: bilan

1.6.1 Capacité et tonnages traités

1.6.1.1 Taux global de valorisation



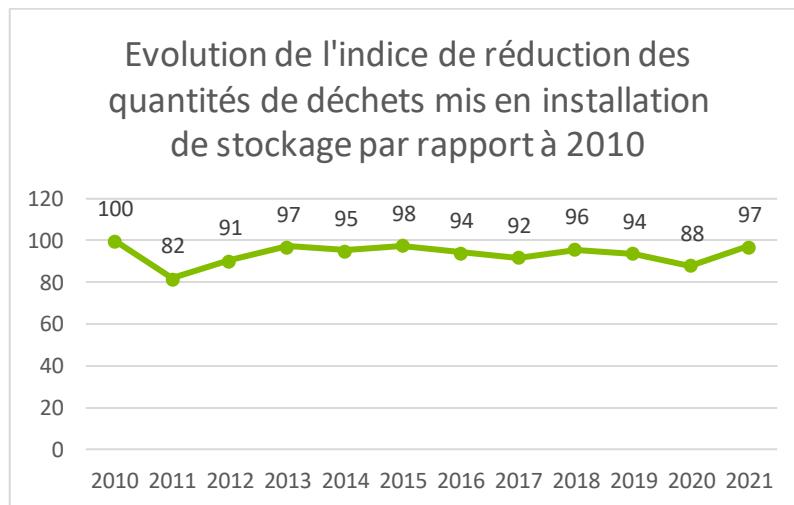
Le taux global de valorisation 2021 est identique à 2019 et 2020.

Les déchets qui sont encore enfouis sont les refus du traitement des ordures ménagères sur l'unité de Bourgneuf-en-Mauges, commune déléguée de Mauges-sur-Loire, le tout-venant et les gravats issus des déchèteries.

Une petite partie des déchets de mobiliers, fibrociment, piles et autres déchets dangereux subissent ce mode de traitement.

La réglementation européenne et française incite à diminuer la part des déchets enfouie. Des recherches pour faire diminuer cette part sont en cours.

1.6.1.2 Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage



On constate une forte baisse de l'indice entre 2011 et 2012. Cela correspond à la mise en service de l'**unité de tri-compostage** sur la commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges, Mauges-sur-Loire. Valor3e, avec ce nouveau site et ses marchés de traitement vers des unités de valorisation énergétique (mise en place en 2011), a permis une diminution de la part **d'enfouissement des déchets**. L'indice repart à la hausse en 2021 car les tonnages réceptionnés en déchèteries et destinés à l'enfouissement (tout-venant et gravats) progressent.

L'évolution de la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes**, prévue **d'ici 2025** par la loi de finances 2018, incite Mauges Communauté à **rechercher des alternatives à l'enfouissement**.

1.6.2 Refus de tri

Taux de refus selon type de flux		
Type de flux	Taux de refus moyen 2021	Taux de refus moyen 2020
Emballages	26,40%	23,40%
Papier	12,85% <small>dont 10,65% de déchets fibreux hors papier</small>	19,10% <small>dont 13,35% de déchets fibreux hors papier</small>

Flux Emballages : le taux de refus **est en augmentation puisque le flux développement n'est pas effectif** sur le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels/Orée-d'Anjou. Le flux développement est un nouveau standard de tri des emballages pratiqué dans les centres de tri. Il permet un plus important captage des emballages issus de **l'extension des consignes de tri**. La simplification du geste de tri ouvre la collecte sélective à tous les emballages : les pots, barquettes, tubes, films et autres emballages souples en plastique sont les nouveaux entrants dans le bac jaune ou le sac jaune qui auparavant, pour les plastiques, était réservé aux bouteilles et flacons. Cette évolution nécessite des adaptations techniques en centre de tri et celui **d'Arc-En-Ciel 2024** (autre centre de tri où sont triés les emballages collectés sur le territoire de Mauges Communauté) à la capacité de trier le flux développement. La part des **emballages envoyée dans ce centre de tri est donc triée plus finement et le taux de refus s'élève en moyenne à 17%**. Globalement, ce chiffre permet d'abaisser le taux de refus moyen total.

Pour précision, les refus se répartissent comme suit :

- 1,97% éléments fins non triables,
- 11,55% emballages en plastique appelés à la consigne mais non recyclables,
- 4,71% « vrai » refus (**déchets n'étant** pas des emballages),
- 6,76% emballages imbriqués,
- 1,40% emballages souillés.

Flux Papier : après plusieurs années, la collectivité enregistre une baisse du taux de refus. Cette **évolution n'est pas liée à une campagne de communication spécifique**. Ce chiffre sera à suivre dans les années à venir pour confirmer ou non la tendance.

1.7 Impact environnemental et impact sanitaire

1.7.1 Indicateur kilométrique

Le principal **impact des services mis en œuvre par le service** gestion des déchets est le transport et la **production de gaz à effet de serre (GES)**. Cette indice **GES n'est pas** communiqué par nos différents prestataires.

Cependant, un état des kilomètres parcourus pour assurer les prestations est présenté ci-dessous :

	Porte à porte	Apport volontaire
OMR	313 099 km*	5 900 km
Emballages	/	/
Papier	/	28 344 km
Verre	/	35 256 km
Flux déchèteries	/	293 640 km

*les kilométrages des véhicules bi-compartimentés (flux OMR et emballages) ne peuvent pas être répartis entre les deux flux.

1.7.2 Bilan gaz à effet de serre 2021 – compétence déchets

Le bilan gaz à effet de serre 2021 du service gestion des déchets démontre que les principales émissions de GES de Mauges Communauté dépendent de la compétence gestion des déchets.

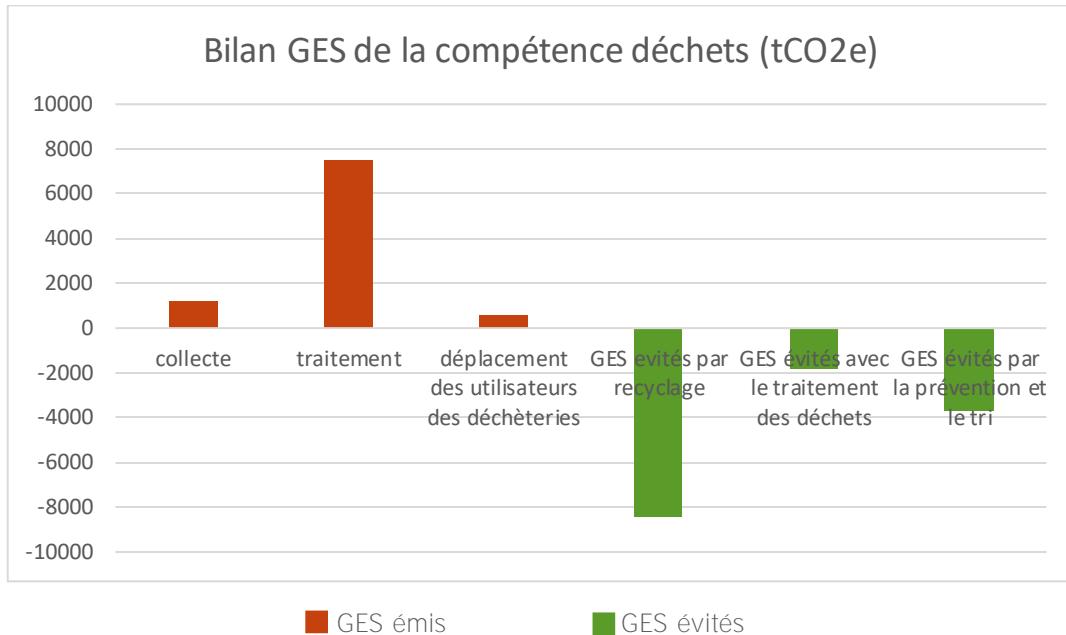
Le tableau ci-dessous fait la répartition des différents postes étudiés en 3 catégories :

- La collecte
- Le traitement
- Les déplacements des utilisateurs

Poste	Total (tCO2e)
Collecte	
Collecte des déchets en PAP (OM et CS)	644
Collecte déchets en AV	101
Collecte déchèteries	428
Déchèteries et bâtiments déchets	2
Surfaces des déchèteries	4
Véhicules déchets	38
Traitement	
Ordures ménagères - enfouissement	1 824
Ordures ménagères - valorisation énergétique	1 674
Ordures ménagères - compostage	62
Emballages- valorisation énergétique	2 912
Déchèteries - Tout venant et D3E - incinération et stockage	139
Déchèteries - déchets verts - compostage	724
Déchèteries - piles - enfouissement	0
Déchèteries - gravats et fibrociment - enfouissement	41
Déchèteries - Mobilier - enfouissement et incinération	4
Déchèteries - DMS - valorisation énergétique	101
Déplacements des utilisateurs	
Déplacements des utilisateurs des déchèteries	583
TOTAL	9 281
GES évités par recyclage	-8 461
GES évités avec le traitement des déchets	-1 827
GES évités par la prévention et le RI	-3 660
TOTAL GES évités	-13 948

Comme on peut le constater sur le tableau ci-dessus, le traitement des déchets a une part prépondérante dans les émissions de GES. Cela souligne à nouveau le lien entre les quantités de déchets jetées et les émissions de gaz à effet de serre produites.

Il s'agit donc de continuer les actions de prévention, de valorisation et de recyclage pour d'une part réduire les émissions mais aussi augmenter les GES évités grâce à ces actions. Ainsi, les émissions engendrées par la compétence « déchets » de 9 281 tCO2e sont moindres que les émissions évitées : 13 948 tCO2e. Le graphique suivant illustre cette balance « positive » de la compétence « déchets ».



1.8 La concertation et la gouvernance

1.8.1 Supports d'information

Au cours de l'année 2021, les usagers, particuliers et professionnels, ont reçu 3 lettres d'informations pour les sensibiliser aux enjeux du service.

En avril 2021, pour expliquer les changements à venir au 1^{er} mai 2021, l'ensemble des usagers a été destinataire d'une enveloppe dédiée composée d'une lettre d'informations, avec les différentes échéances, et d'un calendrier de collecte.

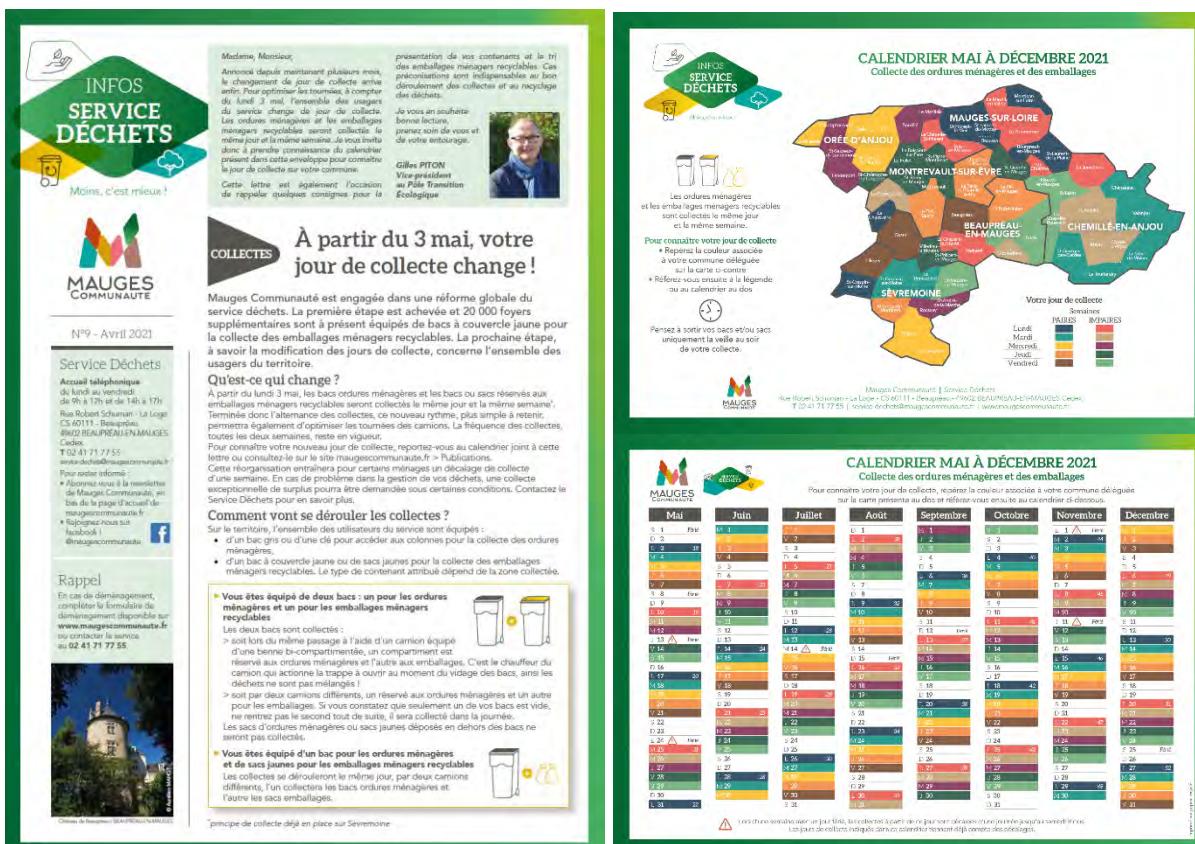
> *Enveloppe dédiée*



Recto

Verso

> *Lettre d'informations et calendrier de collecte*



Lettre info n° 9 – avril 2021

Calendrier de collecte mai à décembre 2021

Les deux autres lettres d'informations ont été adressées aux usagers, en mai et novembre, accompagnées de la facture de redevance incitative.

INFOS SERVICE DÉCHETS

Mauges, c'est mieux.

MAUGES
COMMUNAUTÉ

N°10 - Mai 2021

Service Déchets

Accueil téléphonique
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Rue de la Gare, 49170 La Loge
CS 49117 - Beaupréau
02 41 77 65 00
maugescommunaute.fr

Plus d'informations :
• Abonnement à la newsletter
Mauges Communauté en
bas de cette page d'accès
maugescommunaute.fr

• Répondre à l'enquête
maugescommunaute.fr
• Répondre à l'enquête
maugescommunaute.fr
• Répondre à l'enquête
maugescommunaute.fr

Rappel

En cas de déménagement,
compléter la formule de
désabonnement et la poster sur
www.maugescommunaute.fr
ou contacter le service
au 02 41 77 65 00.

Photo de S. BOURGEOIS/PHOTOPQR/LE PROGRES

Focus sur la hausse des tarifs

Mauges Communauté s'engage pour la réduction des déchets et une recherche constante de l'optimisation du service pour maintenir l'équilibre budgétaire. Des facteurs extérieurs impactent néanmoins les dépenses de fonctionnement du service. L'évolution de la redémarre initiative est donc aujourd'hui indispensable pour garantir cet équilibre budgétaire.

Géral PITON

Vice-président au Pôle Transition Écologique

Qu'est-ce que la redémarre initiative ?

La redémarre initiative, applicable à l'ensemble des usagers du territoire et facturée en mis et noués, est de chaque manière, un tarif :

- le tarif mensuel d'accès au service collecté par l'équipement du foyer : volume du bac, ordres ménages ou badge d'accès aux colmets,
- d'une part initiative calculée en fonction de l'utilisation réelle du service : nombre de levées de sacs et d'ouvertures de conteneurs ordres ménages.

L'application de la redémarre initiative vise à la gestion des déchets, comme par exemple, la prévention des déchets, les émissions et maintenance des bacs, la gestion des emménagements et déménagements, les collectes des ordres ménages et de la sellette, la fonctionnement des déchetteries, ou encore le traitement de renouvelée des déchets collectés.

Pourquoi l'augmentation des tarifs est inévitable ?

La redémarre pousse dans chaque foyer une augmentation de la facture.

Malgré l'effort collectif de réduction de ces déchets, les dépenses de fonctionnement du service sont en constante augmentation pour la collectivité, comme par exemple les renouvellements des marchés publics, les marchés intercommunaux et les contrats de gestion et évolutions des soutiens de l'Etat et des taxes. Et si les coûts des ordres ménages sont malheureusement en augmentation, la collectivité ne cesse de croître. Cette augmentation des tarifs, de l'ordre de 3 %, est donc inévitable pour garantir l'équilibre budgétaire.

Une réflexion plus globale sur l'effet d'une nouvelle renouvelée, plus transparente et lisible, est en cours.

La seule façon de diminuer les coûts, environnementaux et économiques, c'est pour chaque usager de réduire la quantité de déchets. Pour un service toujours plus performant pour un environnement préservé, Mauges Communauté s'engage à vous accompagner dans cet effort commun avec des actions pour valoriser le végétal, améliorer le fonctionnement des déchetteries, mettre à l'heure le déchet et au 1er, sensibiliser au zéro déchet.

Contribuer pour sa famille

Pour un bac 140 litres,
collecté tous les 15 jours

• 219,58 € TTC/an
en 1ère 140 litres / TTCA
• 174,26 € TTC/an
en 2ème 140 litres / TTCA
• 6,59 € / TTCA/an

Un budget annuel de fonctionnement
de 12 millions d'euros
pour un service global pour tous

Collection	60 %
Treatment	30 %
Disposal	10 %
Maintenance	10 %

Pour un bac 140 litres,
collecté 8 fois par an

• 146,52 € TTC/an
en 1ère 140 litres / TTCA
• 150,92 € TTC/an
en 2ème 140 litres / TTCA
• 4,40 € / TTCA/an

Tarifs en vigueur au 1^{er} mai 2021 (TTC)

La totalité des tarifs
détailés est disponible sur
maugescommunaute.fr

Équipement

Bac 140	9,79 €
Bac 240	9,79 €
Bac 360	13,14 €
Bac 540	15,78 €
Bac 770 L	23,44 €

Forfait mensuel d'accès au service

Part initiative	1,42 €
Part tarif	0,18 €
Part tarif	0,04 €
Part tarif	11,51 €
Part tarif	22,72 €

Lettre info n° 10 – mai 2021

INFO SERVICE DÉCHETS

Moins, c'est mieux !

N°11 - Novembre 2021

Service Déchets

Accès déchetterie
du lundi au vendredi

de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

17 rue de la République - La Loge

CS 91111 - Beaupréau - 49420 BEAUPRÉAU MAUGES COMMUNAUTÉ

T 02 41 71 77 55

service-dechets@maugescommunaute.fr

Pour toute information

• Adressez-vous à la newsletters

de Mauges Communauté, en

haut de cette page ou

recherchez-nous sur

Facebook : <https://www.facebook.com/maugescommunaute>

ou par mail : service-dechets@maugescommunaute.fr

ou par téléphone : 02 41 71 77 55.



Rappel

En cas de débordement
complétez le formulaire de
débordement à télécharger au
www.maugescommunaute.fr
ou contactez le service au
02 41 71 77 55.

Le Chênedollé - Beaupréau - 49420 20210

Madame, Monsieur,

Mauges Communauté est un territoire engagé pour la transition écologique, pour empêcher d'envier un territoire à énergie positive en 2050. Grâce à la plateforme de gestion des déchets du Pôle Transition Ecologique (PCTE), le Pôle Transition Ecologique et le Pôle de Prévention des Déchets Mauges et Aubance (PJDMA), il accompagne chaque citoyen dans la réduction de sa consommation.

La redevance incitative va nous aider à faire évoluer nos déchets et à faire évoluer nos comportements : nous devons faire de nos déchets, moins, nous en consommer.

Moins, c'est mieux !

Cette année nous apportons toutes les évolutions sur la réforme des services et les tarifs applicables au 1^{er} mai 2022. Cette augmentation, indispensable pour équilibrer nos dépenses et nos recettes, passe de 24 € par an et par foyer, soit 0,6 € par ménage, à 30 € par an et par foyer, soit 0,8 € par ménage et induit pour pourvoir nos efforts pour réduire vos déchets et faire évoluer nos comportements.

Nous avons à cœur de faire tout ensemble : **Moins, c'est mieux !**

Le Pôle Transition Ecologique de Mauges Communauté va rejoindre à mes yeux vos nombreux réseaux d'échanges.

Gilles ATCHOU
Vice-président au Pôle Transition Ecologique.

REFORME INCITATIVE

C'est quoi la redevance incitative ?

La redevance incitative est un mode de facturation qui prend en compte la quantité de déchets produits par chaque foyer ou professionnel et le facturent en fonction de l'utilisation de ressources rares du service. Le montant total de la redevance est calculé pour couvrir strictement le coût global de la gestion des déchets. Il finance tous les services directs et indirects liés à la gestion des déchets et se compose d'un forfait d'accès au service et d'un part de participation. Explications.

REDEVANCE INCITATIVE

LE FORFAIT D'ACCÈS AU SERVICE +

identique pour tous

- Il comprend :
 - la collecte des déchets : emballages, papiers et cartons
 - le tri des emballages
 - 9 passages en déchetterie
 - la fourrure et la maintenance des renards, basse ordure ménagères et emballages, sacs de tri, colonnes d'apport volontaire
 - les cours de présentation et de sensibilisation : soutiens à l'achat de couches lavables et de vêtements de protection, visite de la déchetterie, visites des sites de gestion des déchets
 - la communication et la gestion administrative des déchets, emménagements et démontages, programmation des livraisons et réparations des bacs...

LA PART INCITATIVE

facturée selon vos besoins

- Elle comprend :
 - la collecte et le traitement des déchets ménagers
 - les charges de dépôts en déchetterie, à partir de 100 kg
- Elle vous permet d'adapter le nombre de collecte de votre bac ordures ménagères et le nombre de déchets ménagers facturés en fonction de vos besoins :
 - pour les ordures ménagères : par de multiples, vous êtes facturé du nombre de collecte et du volume de conteneur collecté réellement réalisé,
 - pour les dépôts en déchetterie : l'apport de déchets ménagers sont inclus dans la part fixe, aussi, ils sont facturés au passage.

Renseignez les nouveaux tarifs, applicables à partir du 1^{er} mai 2022, en dernière page.

Lettre info n°11 – novembre 2021

1.8.2 Supports de sensibilisation au tri des emballages

Certains foyers du territoire ne sont pas collectés de leurs emballages ménagers recyclables en porte-à-porte car ils habitent dans des immeubles collectifs et/ou car les camions de collecte ne peuvent accéder à leurs habitations. Ils sont donc collectés à l'aide de bacs collectifs et/ou en point de regroupement non attenant à leur domicile, par exemple en bout de rue. Pour faciliter le transport de leurs emballages ménagers recyclables vers le point de collecte et inciter les habitants à trier, la collectivité a distribué des sacs de pré-collecte aux foyers concernés (600 exemplaires).



1.8.3 Animations et sensibilisation

La communication et la sensibilisation autour de la prévention et du tri des déchets se sont poursuivies cette année.

Les informations sur le rappel des consignes de tri et la sensibilisation à la démarche de prévention de la production de déchets, avec le contexte sanitaire, ont été faites, pour la plupart, par téléphone ou courriels.

Une documentation sur le fonctionnement du service gestion des déchets de Mauges Communauté est remise aux nouveaux locataires par les offices HLM (49 Habitat et Val de Loire) depuis 2012.

128 classes soit 3 008 élèves ont bénéficié d'animations scolaires (contre 94 classes et 2 072 élèves en 2020) sur la prévention et le tri des déchets (dont 49 animations réalisées par l'association Boboplanète et 10 animations réalisées par le CPIE Loire Anjou). 5 autres classes, soit 120 élèves, ont bénéficié du programme proposé en partenariat avec le CPIE Loire et Anjou sur la réduction des déchets en jardinant au naturel.

La communication Grand public a été très réduite en raison du contexte sanitaire :

- Prêt de matériel pour les journées Nettoyage Nature (4 actions – 516 participants) ;
- Participation à Changer d'ère en septembre (annulation de la petite angevine et de la foire de Chemillé).

2 Les indicateurs économique et financiers

2.1 Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets

2.1.1 Les modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion de déchets

Organisation du service public d'élimination des déchets :

	OMR		Emballages
Fréquence	C0,5	C1	C0,5
Collecte et contenants	PàP Conteneurisation en régie Collecte gérée par un prestataire	AV Collecte gérée par un prestataire	PàP Conteneurisation en régie Collecte gérée par un prestataire
Transport	Inclus dans le marché de collecte		
Traitement	Divers traitements gérés par le syndicat mixte Valor3e		Tri géré par le syndicat mixte Valor3e

C0,5 : collecte tous les quinze jours / C1 : collecte toutes les semaines

PàP : porte à porte / AV : Apport volontaire

	Papier	Verre	Déchèteries
Fréquence	De C1 à C0,5	De C1 à C0,5	-
Collecte et contenants	AV Collecte gérée par deux prestataires	AV Collecte gérée par deux prestataires	17 déchèteries et 2 éco-point gérés par un prestataire*
Transport	Inclus dans le marché de collecte		
Traitement	Affinage géré par un prestataire	-	Divers traitements gérés par des prestataires

C0,5 : collecte tous les quinze jours / C1 : collecte toutes les semaines / C2 : collecte deux fois par semaine

PàP : porte à porte / AV : Apport volontaire

*transfert de la régie des sites de Sèvremoine vers un prestataire privé au 1^{er} novembre 2018

2.1.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Le tableau ci-dessous représente le montant annuel des principales prestations rémunérées à des prestataires sous contrat :

Collecte des flux OMR, emballages, papier et verre

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en k€ HT	Montant 2021	Evolution année 2021 / 2020
Brangeon Environnement	Lot 1 : Collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles et des Emballages Ménagers Hors Verre (Sirdomdi)	Marché public 5 ans et 5 mois	02/05/2021	712 103	2 157 642	-67%
Brangeon Environnement	Lot 1 : Collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles et des Emballages Ménagers Hors Verre (à partir du 1/11/2017 Sèvremoine)	Marché public 3 ans et 7 mois	02/05/2021	237 630	675 466	-65%
Brangeon Environnement	Lot 1 : Collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles et des Emballages Ménagers Hors Verre	Marché public 4 ans et 8 mois + 2 ans	3/01/2026 ou 31/12/2027	1 583 992	/	
Brangeon Environnement	Lot 2 : Collecte en colonnes des ordures ménagères résiduelles du verre et des papiers	Marché public 5 ans + 2 ans	3/01/2026 ou 31/12/2027	318 720	/	

En 2021, c'est le démarrage du nouveau marché de collecte. Celui-ci, pour la collecte en porte à porte est basé sur des tarifs forfaits et non à la tonne comme l'ancien marché.

Fourniture de contenants

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en k€ HT	Montant 2021	Evolution année 2021 / 2020
ALISE	Affinage des papiers	Marché public 5 ans + 2 x 1 an	31/12/2018 ou 31/12/2019 ou 31/12/2020	76 574	80 639	-5%
SSI SCHAEFER	Fourniture de bacs roulants type « pointe diamant » Lot 1 – Bacs individuels	Marché public à bon de commande 3 ans + 1 an	3/03/2023 ou 3/03/2024	522 307	335 775	56%
SSI SCHAEFER	Fourniture de bacs roulants type « pointe diamant » - Lot 2 – bacs collectifs supérieurs à 2m ³	Marché public à bon de commande 3 ans + 1 an	3/03/2023 ou 3/03/2024	0	/	
BARBIER Plastic solutions	Fourniture de sacs pour la collecte des emballages	Marché public à bon de commande 2 ans	23/09/2021	39 097	131 509	-70%
BARBIER Plastic solutions	Fourniture de sacs pour la collecte des emballages	Marché public à bon de commande 4 ans	05/06/2025	35 293	/	

Gestion des déchèteries

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en k€ HT	Montant 2021	Evolution année 2021 / 2020
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 1 flux végétaux	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	297 247	262 937	13%
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 2 flux Gravats	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	189 161	153 908	23%
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 3 flux Tout-venant	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	881 521	703 705	25%
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 4 flux bois, carton, verre, ferraille, plastiques durs, films plastique, polystyrène et pneus	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	587 646	529 791	11%
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 5 flux déchets ménagers spéciaux	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	91 387	99 220	-8%
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 6 flux amiante	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	33 623	37 229	-10%
Ecocyclerie des Mauges	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 7 flux réemploi	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	190 093	166 668	14%
Brangeon Environnement	Gestion de l'accueil des usagers sur les déchèteries et entretien des sites	Marché public 3 ans + 9 mois + 2 x 1 an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	698 078	682 712	2%

L'évolution des montants versés aux prestataires est due à l'évolution des tonnages.

2.2 Budget, coût du service et financement

2.2.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Le budget annexe du service gestion des déchets (451) est assujetti à la TVA. Les montants présentés sont donc hors taxe (données extraites du compte administratif 2021).

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Détail	Montant € HT	Détail	Montant € HT
Charges à caractère général - <i>Contrats de prestation de service</i> - <i>remboursement de frais (vers le budget principal - locaux, assurance, ...)</i> - <i>Autres charges (fournitures, ...)</i>	6 739 571,78 6 398 926,52 123 534,25 247 111,01	Ventes produits fabriqués, prestations - <i>Redevance incitative</i> - <i>Vente matériaux</i> - <i>Remboursement de frais</i> Autres produits	9 368 636,82 8 570 480,11 731 432,79 62 738,83 3 985,09
Charges de personnel	525 343,00	Dotation, subvention et participation - <i>Soutiens Eco-organismes</i> - <i>Participations composteurs</i>	1 064 752,02 1 057 638,09 7 117,93
Autres charges de gestion courante - <i>Traitements flux OMR et EMHV</i> - <i>Autres charges (créances éteintes)</i>	3 165 532,09 3 109 139,56 56 212,53	Autres revenus (loyers bâtiment réemploi)	31 860,85
Charges exceptionnelles - <i>Subvention couches lavables et broyeurs</i> - <i>Subvention collecte papier</i> - <i>Titres annulés sur exercices antérieurs</i>	44 776,66 10 157,48 4 671,63 29 947,55		
Charges financières	74 502,28	Produits exceptionnels	3 569,63
Opération d'ordre entre sections	476 194,05	Opération d'ordre entre sections	27 674,12
Total	11 065 739,86	Total	10 946 493,44

Résultat de l'exercice : 113 035,63€

Résultat antérieur : 1 389 113,07€

Résultat cumulé : - 1 276 077,44€

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Détail	Montant € HT	Détail	Montant € HT
Matériel			
- bacs	648 185,08	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
- composteurs	577 054,90		
- broyeurs à végétaux	25 091,65		
- colonnes de tri (verre et papier)	990,28		
- autres matériels déchèteries	9 700,08		
- autres matériels (véhicule, matériel informatique)	11 540,78		
	23 807,39		
Travaux	727 760,44	Emprunt	35 982,63
- <i>réhabilitation sites St Pierre Montlimart</i>			
Emprunts	443 508,67	Subventions d'investissement	19 000,00
Opérations d'ordre entre section	27 674,12	Opérations d'ordre entre section	476 194,05
Total	2 328 287,52	Total	1 024 502,67

Résultat de l'exercice : - 1 303 784,85€

Résultat antérieur : 1 777 237,97€

Résultat cumulé : - 195 477,48€

2.2.2 Le Coût aidé du service public

Les données présentées dans la suite du rapport sont issues de la méthode de comptabilité analytique Compta-coût développée par l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Il s'agit d'une méthode standard de connaissance des coûts garantissant que les coûts exprimés sont comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités.

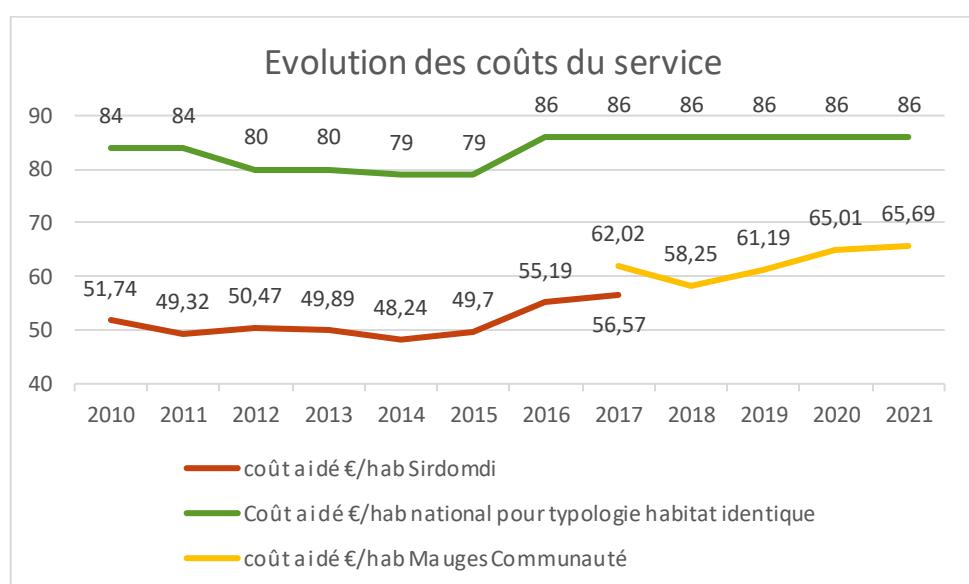
Les chiffres issus de la matrice compta-coût sont légèrement différents des résultats budgétaires. En effet, la méthode consiste notamment à rattacher à l'année considérée les dépenses et les produits correspondant à l'activité de l'année (qui pourraient être payés ou perçus avec un décalage ou même, non intégrés au budget).

Les données sont issues de l'analyse compta-coût 2021 du budget annexe du service gestion des déchets de Mauges Communauté.

	€ HT	€ HT/habitant
Charges du service	11 034 375	89,84
Recettes (vente de matériaux et soutien éco-organismes)	2 966 485	24,15
Coût aidé du service public	8 067 890	65,69

L'agglomération Mauges Communauté fait partie de la typologie d'habitat « mixte à dominante rurale ». Les données issues du référentiel des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets - édition 2019 – indique que, pour une typologie d'habitat identique, en 2020, le coût aidé est de 86€ HT/habitant. Soit un coût aidé 24 % moins important sur le territoire de Mauges Communauté.

Présentation de l'évolution des coûts aidés issues du territoire :



La hausse du coût aidé entre 2020 et 2021 s'explique essentiellement par une hausse des charges de structures et du traitement des flux en déchèteries (hausse des tonnages). En parallèle, les recettes liées à la vente des matériaux ont augmenté. Ce sont encore les effets de la crise sanitaire.

2.2.3 Le financement du service public

Pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021, les tarifs de redevance incitative sont restés identiques à ceux de 2020 (délibération C2020-06-03-13 reportant l'application des nouveaux tarifs au 1^{er} mai 2020).

Lors du Conseil communautaire du 21 avril 2021, les élus ont acté une évolution des tarifs du service de 3% applicable sur les tarifs de redevance incitative à partir du 1^{er} mai 2021. En effet, Mauges Communauté déploie des actions de sensibilisation pour inciter ses usagers à réduire leur production de déchets. Un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés est en cours d'élaboration. La redevance incitative, outil financier au service de la prévention des déchets est en place depuis 2011

sur le territoire. Grâce à l'ensemble des actions mise en œuvre, Mauges Communauté présente un coût du service maîtrisé et des résultats quantitatifs performants.

La trajectoire budgétaire de ce service doit être revue pour assurer, d'ici à l'exercice 2025, l'équilibre du budget affecté, d'une part, par les performances de tri des usagers qui ne sont pas compensées intégralement par la valorisation de tous les déchets et, d'autre part, par le poids de facteurs extérieurs (TGAP, cours mondiaux des matières rachetées fluctuants, précarité des partenariats, traitement, etc...).

Aussi, le projet d'évolution du financement du service vise à maintenir le cap d'un système incitatif mais dont le financement doit couvrir toutes les activités (ordures ménagères, tri et déchèteries) au moyen d'un tarif unique (usagers et professionnels) avec un forfait d'accès au service, assurant les charges incompressibles de structure, et deux parts incitatives réparties en plusieurs tranches permettant de garder le cap d'une politique vertueuse.

Tarifs du service pour à partir du 1^{er} mai 2021 :

1. Montant de la redevance applicable à l'ensemble des usagers du service :

Volume bac	Forfait mensuel d'accès au service	Part incitative à la levée du bac ordures ménagères ou à l'ouverture de tambour
Badge apport volontaire	9,79 € TTC	1,42 € TTC
140 litres	9,79 € TTC	4,18 € TTC
240 litres	13,41 € TTC	8,06 € TTC
360 litres	15,78 € TTC	11,51 € TTC
750 litres	23,44 € TTC	22,73 € TTC
Contenant >2m ³	62,52 € TTC	60,60 € TTC

Un usager professionnel qui souhaite bénéficier uniquement de bacs pour les emballages devra s'acquitter d'un forfait d'accès au service d'un montant unique de 9,79 € TTC /mois.

2. Montant spécifique pour les professionnels :

2.1. Service de collecte spécifique :

Ce forfait s'applique à chaque lieu de production.

- Forfait collecte hebdomadaire : 17,19 € TTC /mois
- Forfait collecte bi-hebdomadaire : 51,55 € TTC /mois

2.2. Dépôts sur les déchèteries du territoire :

La liste des déchèteries accueillant les professionnels est la suivante :

- Beaupréau, ZA Dyna Ouest, 49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES ;
- Le Longeron, Route de St Aubin, 49710 SÈVREMOINE ;
- Melay, La Haute Brosse, 49120 CHEMILLÉ-EN-ANJOU ;
- Montjean-sur-Loire, Le Petit Lapin, 49570 MAUGES-SUR-LOIRE ;
- Saint-Florent-le-Vieil, ZA Ribotte, 49410 MAUGES-SUR-LOIRE ;
- Saint-Germain-sur-Moine, Le Haut Fief, 49230 SÈVREMOINE ;
- Saint-Laurent-des-Autels, ZA Le Pâtis, 49270 ORÉE-D'ANJOU ;
- Saint-Macaire-en-Mauges, Le Bois Girard, 49450 SÈVREMOINE ;
- Saint-Pierre-Montlimart, ZI La Paganne, 49110 MONTREVAULT-SUR-ÈVRE.

Les tarifs sont les suivants :

Flux	Prix unitaire
Tout-venant	19,26 € TTC /m ³
Cartons	9,06 € TTC/m ³
Gravats	22,66 € TTC/m ³
Déchets verts	7,93 € TTC/m ³
Bois	15,30 € TTC/m ³

Les déchets dangereux des professionnels sont interdits en déchèteries.

Le volume facturé est au minimum de 1m³. Au-delà, les volumes sont facturés par tranche de 0,5m³.

Un usager professionnel qui souhaite accéder uniquement au service des déchèteries devra s'acquitter d'un forfait d'accès au service d'un montant de 9,79 € TTC/mois.

Les services des communes bénéficient d'un accès au service des déchèteries sans contrepartie financière.

3. Prix des récipients pour le remplacement suite à détérioration ou non restitution :

Matériel	Montant unitaire
Clé intelligente	30,00 € TTC
Bac 140 litres	34,43 € TTC
Bac 240 litres	39,05 € TTC
Bac 360 litres	62,15 € TTC
Bac 750 litres	248,60 € TTC
Carte accès service	8,80 € TTC
Clé triangle	16,50 € TTC

Bilan des contributions 2021 (issue du compte administratif 2021) :

	€ HT
Redevance incitative	8 570 480,11

Le montant moyen de la facture annuelle de redevance par producteur est présenté ci-dessous :

Redevables particuliers	Redevables professionnels
79,50 € TTC	259,45€ TTC

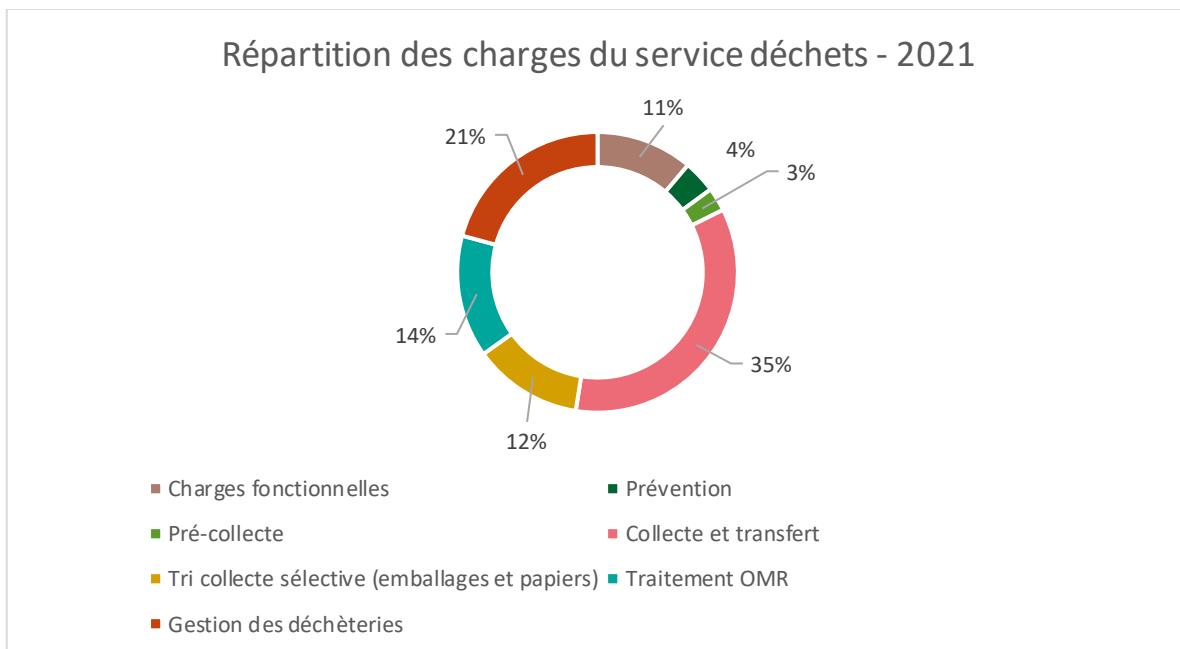
2.3 Structure des coûts

2.3.1 La nature des charges

Charges	Montant € HT (arrondi)	€/habitant	€/hab. en 2020
Charges fonctionnelles	1 219 950	9,93 €	8,51 €
<i>Charges de structure</i>	1 160 300	9,45 €	8,13 €
<i>Charges de communication</i>	59 650	0,49 €	0,38 €
Charges techniques	9 814 350	79,91 €	78,06 €
<i>Prévention</i>	413 500	3,37 €	3,74 €
<i>Pré-collecte</i>	297 650	2,42 €	1,84 €
<i>Collecte et transfert</i>	3 812 400	31,04 €	33,17 €
<i>Tri collecte sélective (emballages et papiers)</i>	1 388 000	11,25 €	10,91 €
<i>Traitement OMR</i>	1 537 000	12,57 €	11,91 €
<i>Gestion des déchèteries</i>	2 365 800	18,52 €	16,49 €
Total charges matrice	11 034 300	89,84 €	86,57 €

Entre 2020 et 2021 :

- Augmentation des charges fonctionnelles dû à une évolution des charges de personnel ;
- Charges techniques :
 - o Pré-collecte : **prise en compte** de l'amortissements de la distribution et de la fourniture des bacs emballages déployés en 2020/2021 ;
 - o Baisse de la collecte en raison du démarrage du nouveau marché de collecte dont les tarifs sont **mieux-disants que sur l'ancien marché** ;
 - o Tri collecte sélective : hausse des charges de tri des emballages car augmentation des tonnages traités ;
 - o Hausse des charges de traitement des OMR car le coût unitaire de traitement a augmenté ;
 - o Hausse des charges de gestion des déchèteries due à une hausse des tonnages.

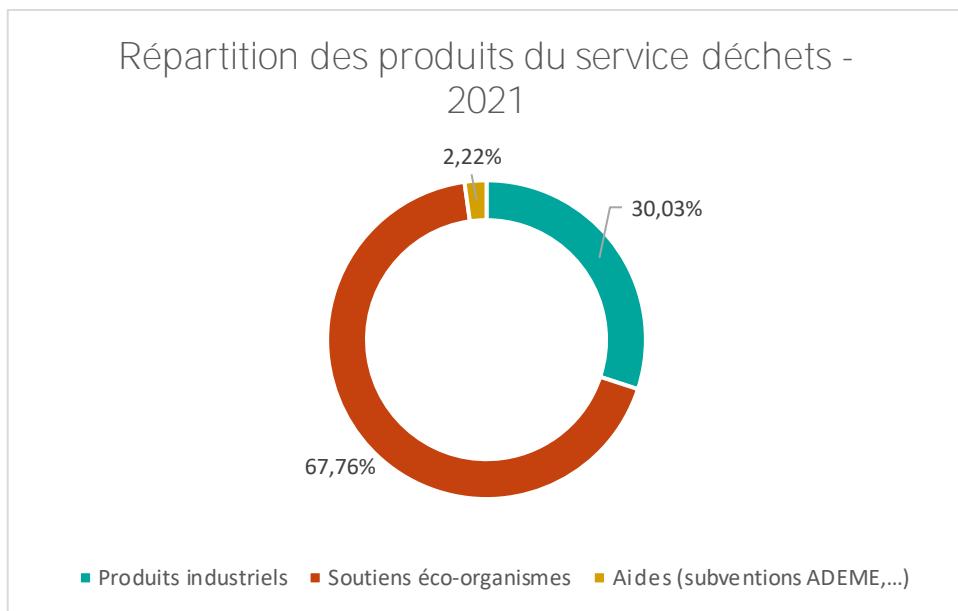


Les postes de charges les plus importants sont les collectes (porte à porte et apport volontaire) et la gestion des déchèteries.

2.3.2 La nature des produits

Produits	Montant € HT (arrondi)	€/habitant	€/hab. en 2020
Produits industriels	890 700	7,25 €	5,74 €
Vente de matériaux	842 500	6,86 €	5,41 €
Autres produits (refacturation gobelet, assurances, pénalités marché)	48 200	0,39 €	0,33 €
Soutiens éco-organismes	2 010 000	16,37 €	14,47 €
Aides (subventions ADEME ,...)	65 800	0,54 €	1,35 €
Total produits matrice	2 966 500	24,15 €	21,56 €

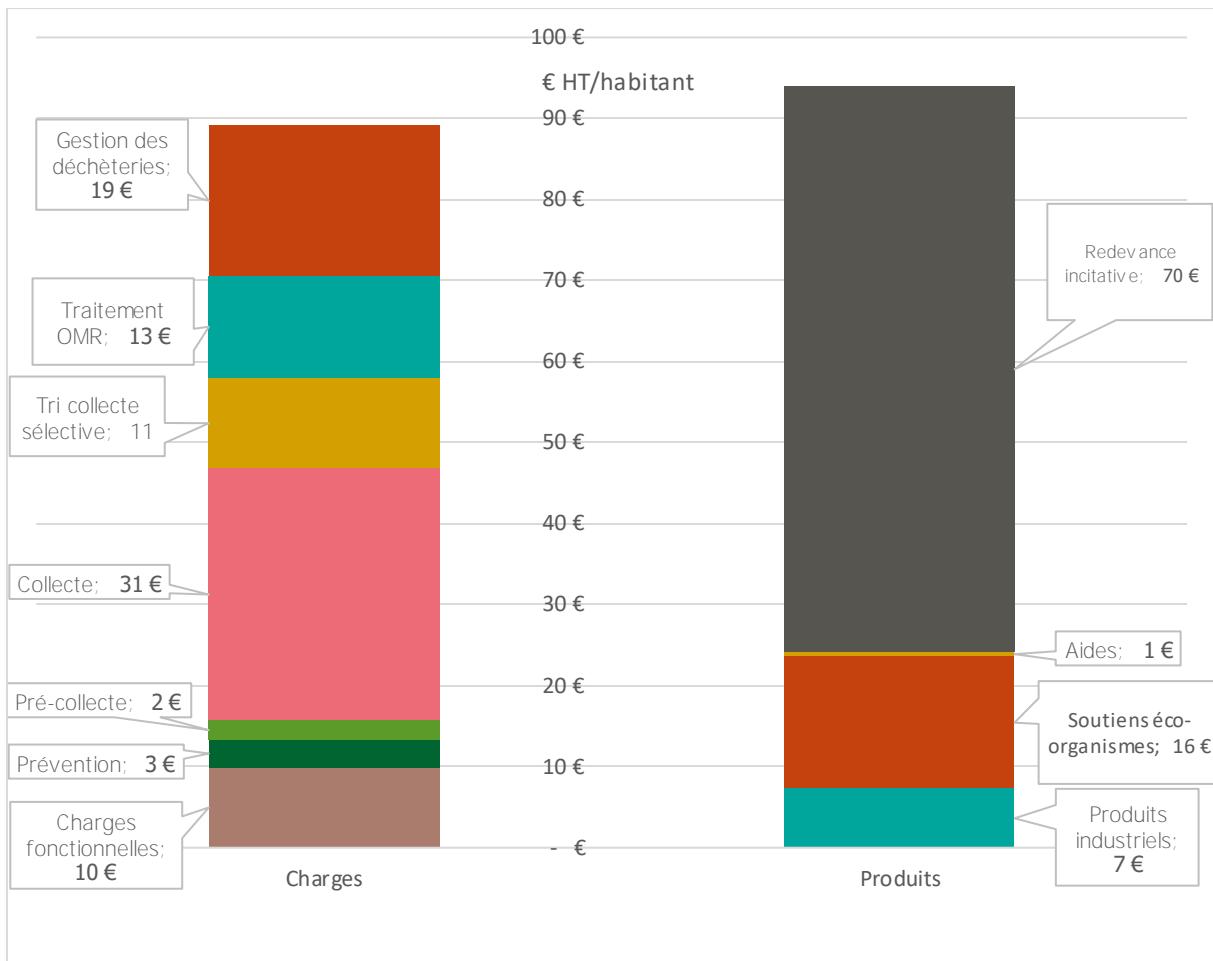
Entre 2020 et 2021, on constate une hausse **de l'ensemble de produits du service** : évolution des tonnages recyclés qui influences les soutiens des éco-organismes et surtout augmentation des prix de vente des matériaux.



Les recettes proviennent principalement des éco-organismes (67,76%).

2.3.3 La répartition des charges, des produits et du financement

Le graphique ci-dessous présente la répartition des charges, des produits et du financement du service :



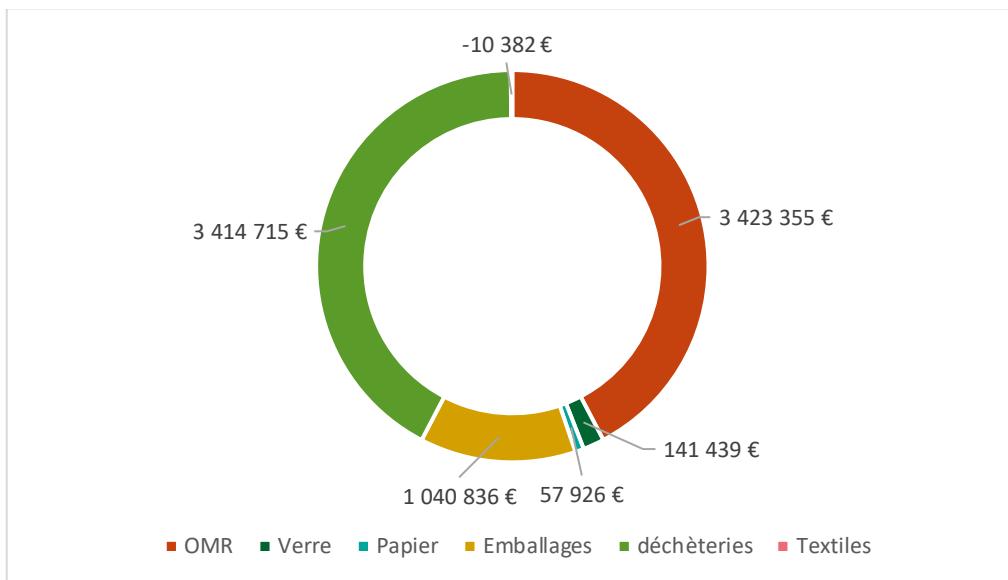
On constate que, **selon la méthode d'analyse Compta**-coût, les produits permettent de couvrir 24 € HT du coût par habitant. Les produits couvrent la totalité des charges du services.

2.4 Coût des différents flux de déchets

2.4.1 La part relative des flux dans le coût du service public

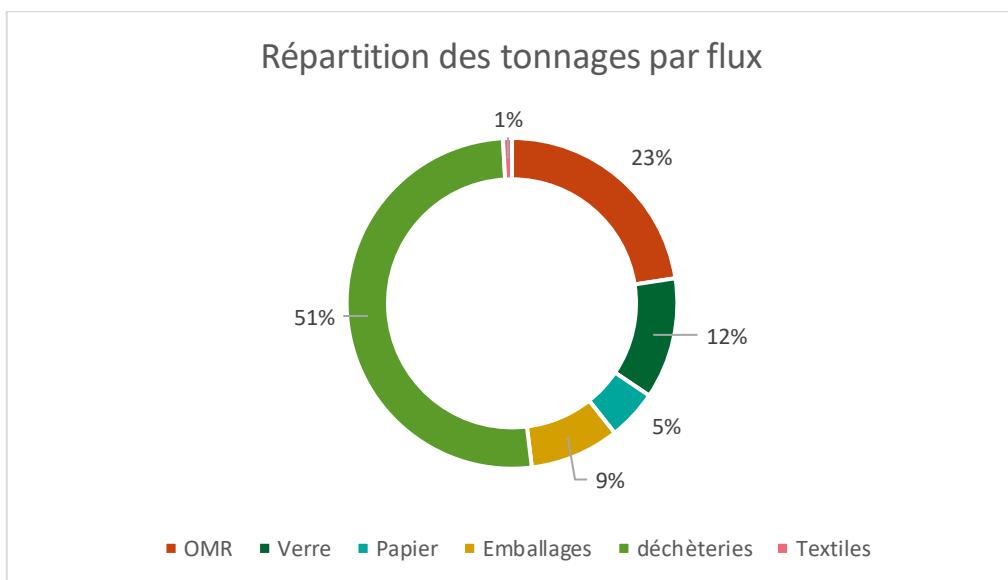
La part du coût aidé par flux de déchets est présentée :

Flux	OMR	Verre	Papier	Emballage	Déchèteries	Textile	Total
Coût aidé k€ HT	3 423	141	58	1 041	3 414	-10	8 067



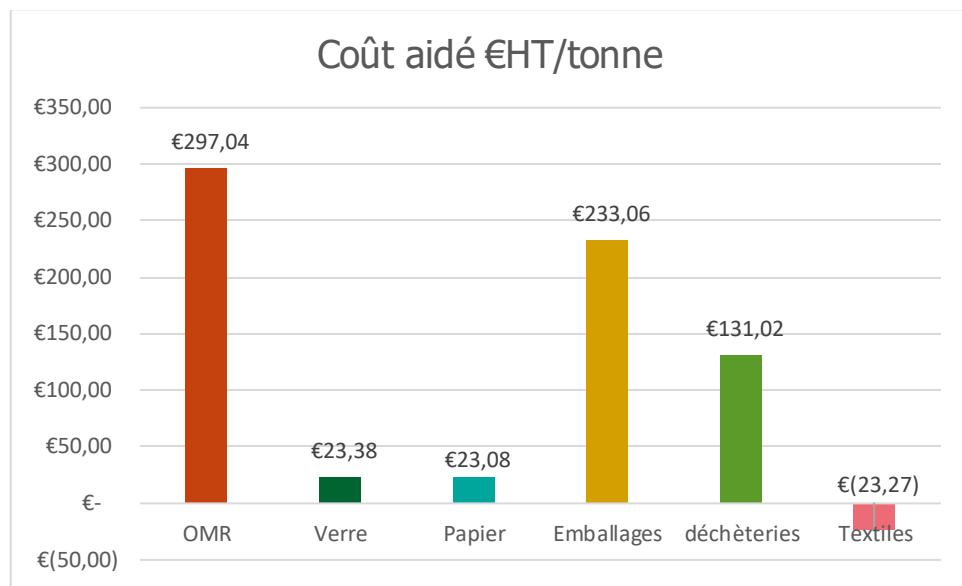
Les flux dont le coût est le plus élevé sont les ordures ménagères et les déchèteries. La part des emballages diminue en raison de la hausse des soutiens et ventes de matériaux.

Il est intéressant de rapprocher le coût du service des quantités de déchets collectés.



On constate que les ordures ménagères, qui représentent 42,4% des coûts, représentent 23 % des tonnages. **Et qu'à l'inverse, les déchets issus des déchèteries, qui représentent 42,3% des coûts, représentent 51% des tonnages.**

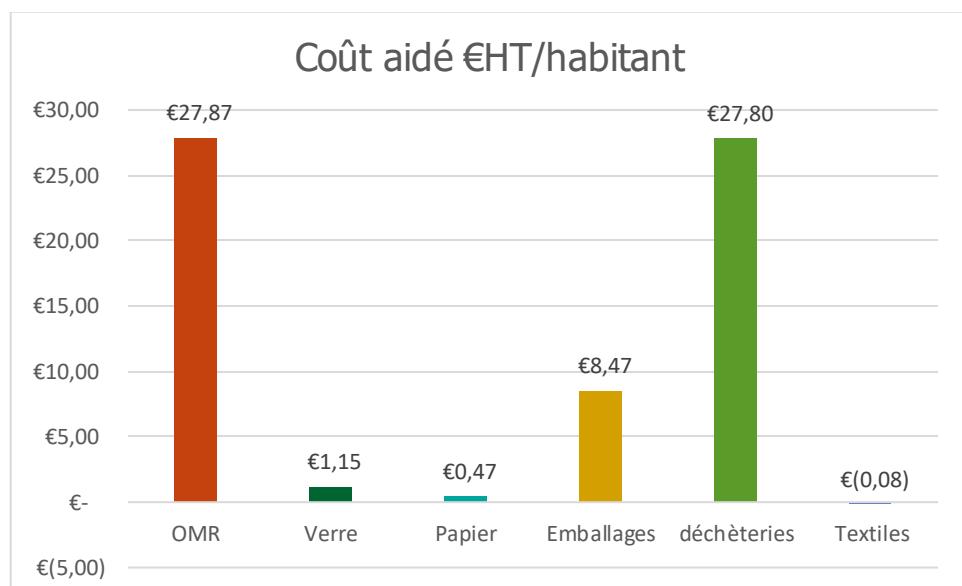
2.4.2 Le coût des différents flux ramenés à la tonne



Le coût à la tonne le plus important est pour le flux ordures ménagères. Le coût aidé diminue pour le flux emballages car les ventes de matériaux ont augmenté en 2021.

Le flux ordures ménagères reste le flux avec un coût important **à la tonne et à l'habitant car il n'est pas compensé par des recettes.**

Les emballages représentent un coût à la tonne important mais un coût à l'habitant faible du fait des faibles tonnages au regard des autres flux, même si celui-ci progresse.

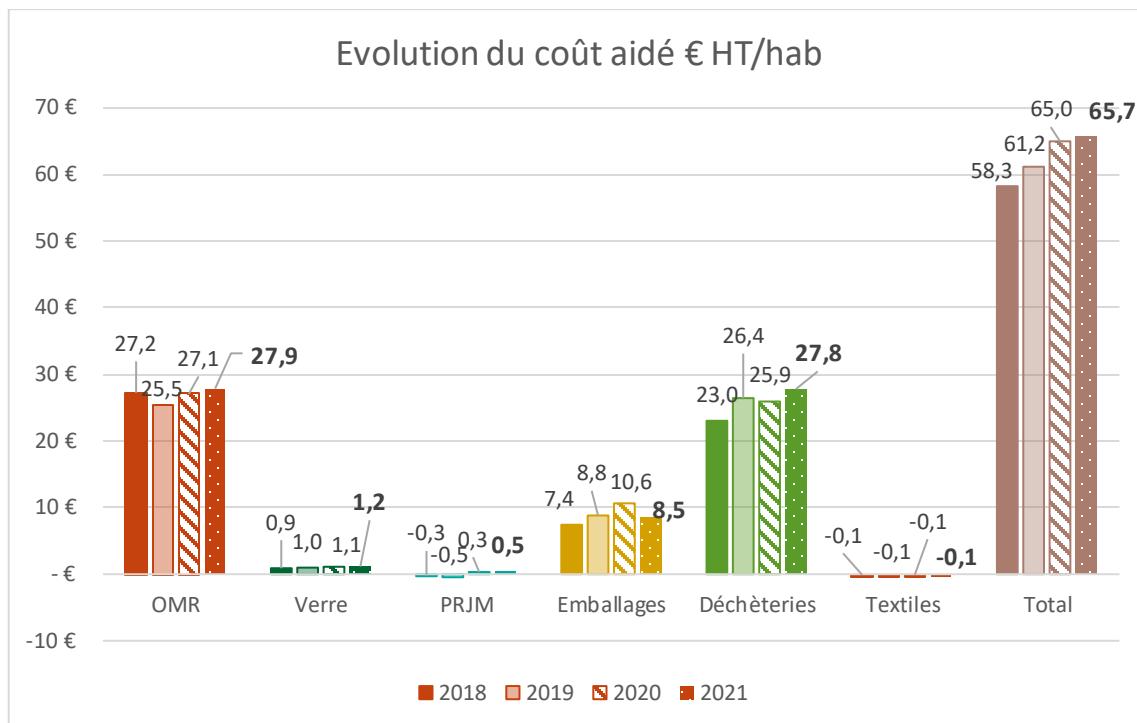


Le tableau ci-dessous compare les résultats de Mauges Communauté à l'ensemble des territoires nationaux de même typologie (mixte à dominante rurale) :

	OMR	Verre	Papier	Emballages	Déchèterie	Autres	Total
Coût aidé Mauges Communauté € HT/hab	27,87	1,15	0,47	8,47	27,80	-0,08	65,69
Référentiel national € HT/hab (données référentiel 2020)	48,9	1	8	24,8	3,3	86	

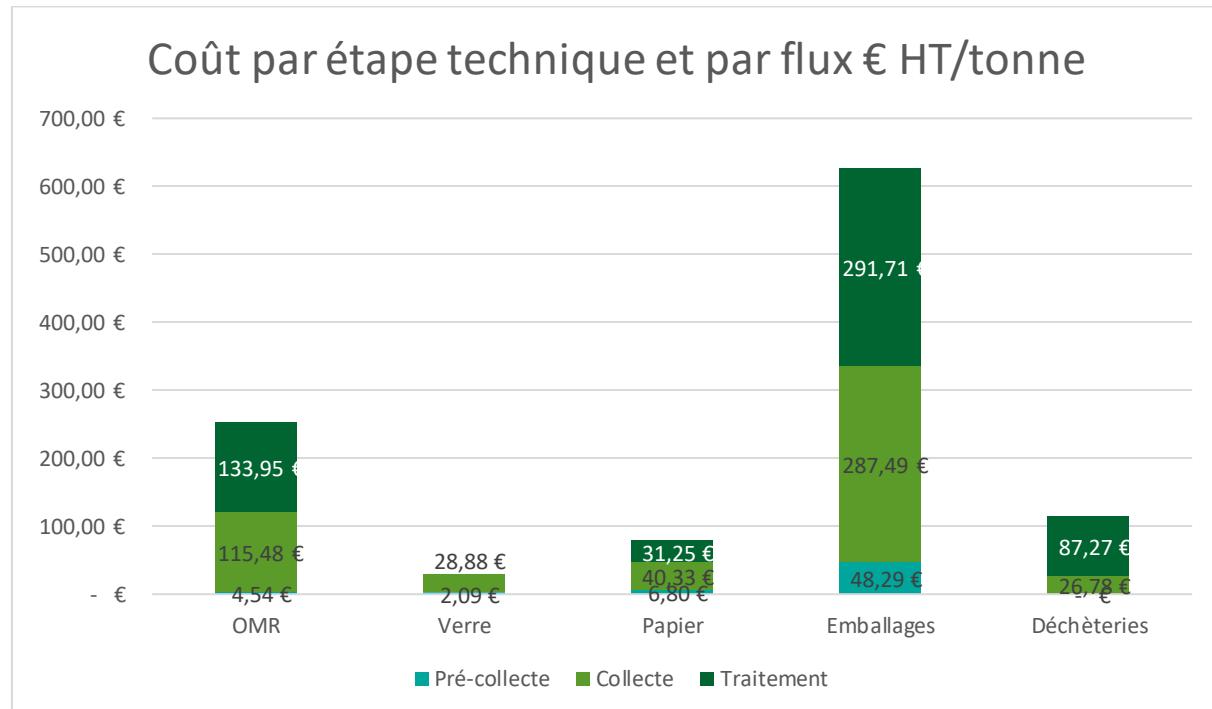
Le coût aidé du service de Mauges Communauté est inférieur au référentiel national à l'exception des flux papiers et emballages. Cela peut s'expliquer par l'évolution des consignes de tri et du mode de collecte des emballages depuis le 1^{er} novembre 2017 (porte à porte).

Le graphique ci-dessous permet de comparer le coût aidé en €HT/habitant de 2018 à 2021 :



On constate une augmentation du coût aidé à l'habitant pour les flux ordures ménagères et déchèteries. Celui du flux des emballages baisse légèrement en raison de l'augmentation de la vente des matériaux et des tonnages recyclés.

2.4.3 La répartition des charges par flux et par étape technique



On constate que c'est toujours l'étape de collecte qui est la plus importante pour le flux des emballages. Les charges de pré-collecte pour les flux en apport volontaire (papier et verre) sont faibles.

Liste des annexes

Annexe n°1: Jours et heures d'ouverture des déchèteries

Annexe n°2: Tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie et par flux

Annexe n° 1: jours et heures d'ouverture des déchèteries

Commune de BEAUPREAU-EN-MAUGES

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Beaupréau - ZI Dyna Ouest	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	27h
Bégrolles en Mauges - La Cabine	15h-18h	-	15h-18h	-	15h-18h	9h-12h et 14h-17h	15h
Gesté - Le Moulin à Trèfles	9h-12h	-	14h-17h	-	14h-17h	9h-12h et 14h-17h	15h
Jallais - La Petite Roche	14h-16h	-	14h-16h	-	14h-16h	9h-12h et 14h-16h	11h
La Poitevinière - Bois Archambaud	9h-12h	-	15h-17h	-	15h-17h	9h-12h et 14h-17h	13h

Commune d'OREE D'ANJOU

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Saint Laurent des Autels - ZA le Pâris	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	27h

Commune de CHEMILLÉ-EN-ANJOU

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Melay - La Haute Brosse	9h-12h30 et 14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	9h-12h30 et 14h-17h45	29,5h
La Jumellière - ZA La Mocquette	14h-17h	-	14h-17h	-	9h-12h	14h-17h	12h
Valanjou - Les Croix Baults	9h-12h	-	9h-12h	-	14h-17h	9h-12h	12h

Commune de MONTREVAULT-SUR-EVRE

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Saint Pierre Montlimart - ZI La Paganne	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	-	9h-12h et 14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	26h
Le Fief Sauvin - La Carrière d'Abriard	15h-17h	-	10h-12h	-	15h-17h	10h-12h et 15h-17h	10h

Commune de MAUGES-SUR-LOIRE

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Montjean sur Loire - Le Petit Lapin	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	27h
Bourgneuf en Mauges - La Boiverie	9h-12h	-	14h-17h	-	14h-17h	9h-12h	12h
Saint Florent le Vieil - ZA Ribotte	14h-17h	-	9h-12h	-	9h-12h	9h-12h et 14h-17h	15h

Commune de SEVREMOINE

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
St Macaire en Mauges - Le Bois Girard	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	24h
St Germain sur Moine - Le Haut Fief	9h-12h et 14h-17h30	-	-	-	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	16,5h
Le Longeron - Route de St Aubin	14h-17h30	-	-	-	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	13,5h
Torfou - rue du Lieutenant Bouvier "Eco-point"	14h-17h30	-	-	-	-	9h-12h	6,5h
Roussay - Route de la Romagne "Eco-point"	9h-12h	-	-	-	-	14h-17h30	6,5h

Annexe n°2: Tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie et par flux

Déchèteries	Végétaux	Gravats	Tout-venant	DEA	Bois traité	Carton	D3E	Emballages verre	Plastiques durs	Coquilles	Polystyrène	Amiante	Piles	Réemploi	Ferraille	Bois Brut	Pneus	Tubes/lampes	Huile de vidange	Extincteurs	Total
Beaupréau	1015,1	728	867,3	308,6	147,4	119,6	107,5	144,8	17,1	1,7	6,4	54,3	1,2	22	70,8		1,2	1	5	0,2	3619,4
Bégrrolles-en-Mauges	249,7	178,2	215,5	63,2	16	25,2	26,6		2,9						16,7				1,8		795,8
Bourgneuf-en-Mauges	275,4	151,6	169,2	62,3	30,4	19,3	24,5		9,4		1,6		0,5		13,7				0,9		758,9
Ecocyclerie-des-Mauges	0	28,8	75,4	0			44,3								0						148,4
Gesté	478,8	513,7	377,4	128,7	120,6	46,3	42,5		5,6				0,5		37,3				2,6		1754
Jallais	279,7	178,8	177,1	74,7	44,9	25,5	24,2		9,1				0,3		18,3				1,8		834,4
La Jumellièrè	161	124,1	105,9	54,2	25,9	16,2	19,5		3,3				0,4		12,9						523,4
La Poitevinière	239,6	176,5	205	68,2	51,8	26,8	26,8		6,6				0,6		15,7				0,9		818,4
Le Fief Sauvin	101,6	129,7	82	37,7	26,9	17,3	11,3		2,8				0,5		8,3				0,9		419
Le Longeron	317,9	290,7	216,5	70,6	46,6	39,8	27,6		4,5				0,5		30,7				1,7		1047,2
Melay	1581,1	967,4	904,3	348,6	199,4	134,6	122,9	137,9	12,6	1,3	7,5	16,4	1,4	33,3	124,2		4,5	1,1	4		4602,6
Montjean-sur-Loire							76	118,1	20,1	1,1	4,6	15,1	0,9	58,8	73,6				2,9		2712,7
Roussay	70,5	141,2	60,2	0	37,4	13,1	1,8												0,6		324,8
Saint-Florent-le-Vieil	424,8	425,2	424,5	144,6	59,6	57,8	52,7		14		3,2		0,8	13,2	34,7				2,7		1657,9
Saint-Laurent-des-Autels	1791,3	1678,9	828,8	467,4	425,4	165,7	171,4	255,9	13,5	1,3	10,1	19	2,4	45,5	295,6	23,4	1,2	1,1	7,7		6205,5
Saint-Pierre-Montlimart	576,8	371,8	260,6	137,3	96,5	47	49,9	57,4	5,1	1,5	2,7	16,4	0,8	30,1	62,1		3,6	0,4	2,1		1722
St-Germain-sur-Moine	627,8	664,3	532,5	169,6	140,6	89,9	48,4		6,8				0,5	19,9	33,4				3,6		2337,2
St-Macaire-en-Mauges	1302,5	1290,3	846	328,9	150,1	128,1	114	153,7	13,7	1,7	5,3	18,1	1,8	19,9	102,4		1,5	1,2	4,2		4483,4
Torfou	112,7	137,6	56,8	0	33,5	21,8	4														366,5
Valanjou	166,3	99	112,9	50,2	37,4	19,1	18,5		3,4				0,5		12,1				1,8		521,1
Total général	10535	8871,8	7069,8	2733,3	1828,5	1087,7	1014,4	867,8	150,4	8,6	41,4	139,3	13,4	242,6	962,7	23,4	12,2	4,8	45,2	0,2	35652,6

www.maugescommunaute.fr



Service Déchets

1 rue Robert Schuman – La Loge – CS 60111
Beaupréau – 49602 Beaupréau-en-Mauges Cedex
02 41 71 77 55 // service-dechets@maugescommunaute.fr